



Poste rurale: Mme Rita Poulin-Martel livrant le courrier à Beauveville.

L'Association des courriers ruraux lance une campagne de recrutement

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — Au cours des prochains mois, l'Association des courriers ruraux du Canada qui actuellement regroupe 573 membres sur une possibilité de 1,400 au Québec, tiendra plusieurs réunions afin d'inciter les courriers en milieu rural à rejoindre les rangs de l'association.

C'est ce qu'a déclaré, hier, au

SOLEIL, le nouveau président de l'Association des courriers ruraux du Canada, M. Claude Nolet, de Sainte-Marie, en précisant "qu'après le Québec, l'association tentera une percée dans d'autres provinces du Canada".

Selon M. Claude Nolet, l'Association des courriers ruraux du Canada, dont les lettres patentes ont été obtenues le 29 mai 1981, a pour objectif:

— de promouvoir les intérêts financiers et économiques des courriers ruraux dans toutes les régions du Canada;

— de procurer aux courriers ruraux la plus grande aide possible afin de faire progresser leurs affaires dans leur intérêt et dans celui de toute la population canadienne;

— d'étudier, discuter, donner des opinions et faire des représentations

sur les lois et politiques des Postes du Canada.

"Aussi, comme l'a souligné M. Nolet, l'Association des courriers ruraux du Canada désire être le principal porte-parole aux négociations à venir avec les représentants de l'éventuelle société de la Couronne des Postes en vue du renouvellement des contrats de chacun des membres de l'association".

Une intention d'achat, mal accueillie par la CSN

par Michel CORBEIL

MATANE — Les représentants syndicaux des employés d'usine de la Fédération des Pêcheurs unis du Québec (PUQ) ont accueilli froidement le désir de Pêcheries Malbaie de se porter acquéreur de Pêcheurs unis.

"Que Gaston Langlais (le président-directeur général de Pêcheries Malbaie) se mêle de ses choux, a commenté M. Hermet Dufresne, représentant syndical des employés d'usine de Pêcheurs unis de Rivière-au-Renard, affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN). "Qu'il mette de l'ordre dans ses 'boîtes' avant de vouloir en mettre dans celles des autres et qu'il donne des conditions décentes de travail à ses travailleurs", a conseillé M. Dufresne.

Pour sa part, le responsable provincial des employés d'usine affiliés à la CSN, M. Robert Tremblay, de la Fédération de commerce, s'est dit inquiet des projets de M. Langlais.

"Il dit vouloir mettre de l'ordre dans l'industrie de la pêche. Est-ce que ce sera par des interventions vis-à-vis des syndicats? Si mettre de l'ordre, c'est acheter PUQ et exploiter les travailleurs, nous disons: non merci. L'ordre est à mettre non pas chez Pêcheurs unis, mais bien par une véritable politique des pêches.

"A notre avis, il n'a pas fait la preuve qu'il y avait de l'ordre chez lui. Les travailleurs de son organisation ne sont pas syndiqués."

Réplique

Rencontré à Gaspé, M. Langlais a rappelé qu'une éventuelle transaction ne changerait rien à l'existence du syndicat, conformément au code du travail.

"Le fonctionnement du syndicat ne serait nullement affecté. Bien au contraire, si nous prenons le contrôle, il y a énormément de choses à faire avec l'usine de Rivière-au-Renard", a-t-il donné à entendre en laissant filtrer l'existence d'un plus haut niveau d'emploi.

"En 'ramassant' une telle usine, nous ouvririons le dialogue avec les employés. Chez nous, nous sommes avec notre monde."

Pour M. Langlais, contrairement aux allégations de porte-parole officiels de la CSN, l'absence de syndicalisation tient essentiellement aux bonnes conditions de travail offertes. "Nous prenons la meilleure convention collective du secteur de la pêche et nous appliquons les termes à nos employés. Et surtout nous donnons des garanties de travail à temps plein."

Gaspésien condamné à 18 mois de prison

par Lucien LATULIPPE

La cour d'appel du Québec a condamné à 18 mois de prison un Gaspésien à qui le juge de première instance avait simplement imposé une probation de deux ans relativement à l'incendie d'un club de chasse sur la rivière Cascapédia.

Par l'entremise de Me Michel Babin, le ministère de la Justice avait fait appel de la sentence. Me Gilles Fournier a aussi participé au dossier. De son côté, la défense, représentée par Me Nérée Cormier, en avait appelé de la condamnation qui a été maintenue.

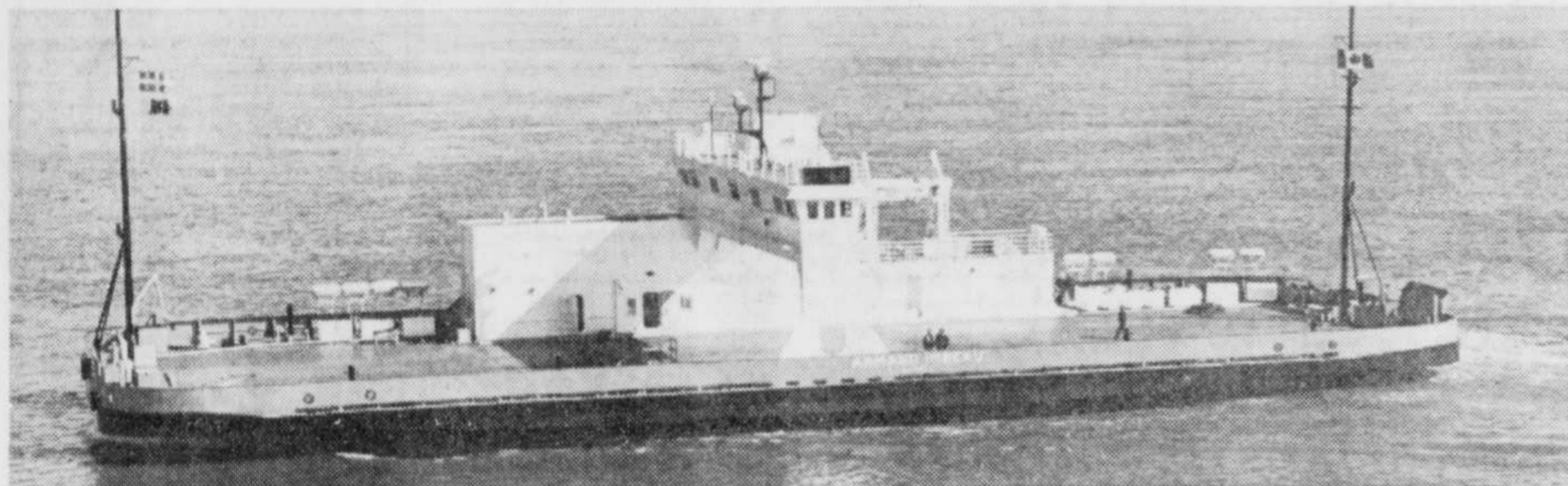
Cette affaire judiciaire remonte au 12 mars 1977 à la suite de l'incendie du club de chasse de James B. Engleheart, de New York, qui se trouvait sur la rivière Cascapédia. Le feu

avait entraîné des pertes matérielles estimées à \$500,000.

Deux suspects étaient impliqués. Freeman Hardy, qui a aujourd'hui 56 ans et qui demeure à Cascapédia, a commencé à purger sa peine de 18 mois qui lui a été imposée dernièrement.

Quant au second, lorsque des agents de la Sûreté du Québec sont allés le chercher pour témoigner à l'enquête du Commissariat des incendies du Québec, ils ont réalisé qu'il avait fait maison nette. Il avait tué sa femme, ses trois enfants, son chien et il s'était ensuite enlevé la vie avec une arme à feu.

Les trois juges de la cour d'appel ont été unanimes à trouver Hardy coupable.



Le "Armand-Imbeau" est l'un des nouveaux traversiers mis en service entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine.

Achalandage des traversiers l'an dernier

Le nombre de personnes transportées par les navires de la Société des traversiers du Québec (STQ) est passé de 2,4 millions en 1979-1980 à 3,1 millions en 1980-1981, tandis que le nombre de véhicules atteignant 1,307,000, soit une augmentation de 336,000 véhicules. C'est ce que révèle le rapport d'activités de la STQ, pour l'exercice terminé le 31 mars 1981, que le ministre des Transports du Québec, Me Michel Clair, a rendu public, hier.

Cette augmentation sensible de la clientèle est imputable principalement à l'acquisition de la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine qui était exploitée par l'entreprise privée jusqu'en 1980. À l'heure actuelle, la STQ possède six traverses dont les principaux assurent le service entre

Matane, Baie-Comeau et Godbout ainsi qu'entre Québec et Lévis.

Les revenus, dont 65 pour 100 proviennent des véhicules et 35 pour 100 des passagers, sont demeurés relativement stables durant l'année, tandis que les dépenses ont augmenté considérablement. Selon le président-directeur général de cet organisme, M. Jacques Clermont, cette situation s'explique par le fait que plusieurs utilisateurs jouissent de la gratuité, notamment à la traverse nouvellement acquise, alors que les dépenses, particulièrement les salaires et le carburant, ne cessent de s'accroître. Ainsi, les tarifs étant les mêmes depuis plusieurs années, le pourcentage d'auto-financement de la STQ a baissé de 37,9 à 28,4 au cours de la dernière

année. En cinq ans, la subvention versée par le gouvernement à la STQ afin de fournir des services de traversiers à la population est passée de 2 à 11,6 millions de dollars.

Le rapport signale en outre que depuis sa création il y a dix ans, la STQ a amélioré considérablement la qualité de ses services. Ainsi, durant la dernière année, 97 pour 100 des traversées prévues aux horaires ont été effectuées. C'est à la traverse Sorel-Saint-Ignace-de-Loyola (près de Berthier) que le service a été le plus perturbé et ce, à cause principalement d'un embâcle particulièrement tenace en janvier 1981.

Aucun arrêt de travail n'a été enregistré durant l'année écoulée, ce qui mérite d'être souligné, vu que les

conditions de travail de quelque 500 salariés de la STQ sont régies par 12 conventions collectives qui n'expirent pas toutes en même temps.

La flotte de la STQ est composée de 12 navires dont deux ont été affectés à la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine dès leur sortie du chantier naval de Marine Industrie Limitée.

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

Les 18, 19 et le dimanche 20 septembre

- La soupe au pistou
- La grillade de fruits de mer
- Le riz au safran
- Les tomates Clamart
- Le chariot des mille douceurs
- Le café

Le tout: \$14.95
27, Ste-Ange, Québec
692-3835

ENSOLEILLEZ VOS JOURNÉES...

ABONNEZ-VOUS!

647-3333

LA VILLE DE Québec

VENEZ NOUS VISITER!

A l'occasion du 5e anniversaire de sa fondation, le service de la Voie publique invite la population à venir visiter ses locaux et à rencontrer ses responsables le samedi 19 septembre, à l'atelier municipal du 61, rue Duberger, de 10 heures à 16 heures.

Sous le thème de "Pour vous aider à entretenir votre bout de rue", ces rencontres se veulent une occasion d'échanges entre des représentants de la Voie publique et des citoyens de la Ville de Québec.

Bienvenue à tous

LOTO SÉLECT

Date: 16-9-81

NUMÉRO GAGNANT: 9894

Ventes: 122 007,50\$

Mises de 50¢ gagnantes

Lot par mise de 50¢

dans l'ordre	0	0*
dans n'importe quel ordre	52	1055,80\$

* La cagnotte totale est répartie entre les gagnants de l'option "n'importe quel ordre".

STUDIO SANTÉ FORME ELLE ET LUI ENSEMBLE

Le Centre de conditionnement physique Santé et Forme

C'est l'énergique studio dans la province, qui vous offre ses services de **DETENTE ET DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DANS UNE MIXITE PARFAITE ET RESPECTABLE**, sept jours par semaine, du lundi au vendredi, de 8h à 22h, le samedi et le dimanche, de 8h à 17h.

ATTENTION PARTY D'OUVERTURE le dimanche 20 septembre, à compter de 14h, tous nos membres ainsi que leurs amis sont cordialement invités.

"GRAND SPÉCIAL AUTOMNAL"

Des abonnements saisonniers et annuels sont en vigueur, ainsi qu'une grande réduction pour toute addition familiale.

Pour tout renseignement, appelez la direction

2750, chemin Sainte-Foy, Plaza Laval (SOUS-SOL)

659-4838 659-4837

BOULEVARD DE LA CAPITALE SORTIE NORD ou SUD

AUTOROUTE No 40 PIERRE-BERTRAND

BOULEVARD LAURENTIN AUTOROUTE No 73

SURTOUT LEBOURGNEUF

QUE SE PASSE-T-IL?

Souscrivons généreusement PRIÈRE-SECOURS

Une parole neuve Une parole vraie

Un service indispensable

Du 1 juin 1980 au 30 mai 1981, Prière-Secours a reçu plus de 225,000 appels pour tous ses services.

Que ce soit pour un problème de solitude, familial, une période d'angoisse, une demande de prière ou vous confier à nous, Prière-Secours est là pour vous écouter et vous parler.

Déposez vos dons dans l'une des 327 Caisses Populaires Desjardins de la région de Québec ou par envoi postal

Renseignez-vous auprès de votre caissière. Recu d'impôt: 0507152-49-06

C.P. 933 Haute-Ville Québec G1R 4T4: 681-4144

Des subventions pour épurer la Saint-François

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD-MINES — Le ministère québécois de l'Environnement vient de conclure avec les municipalités de Disraéli et de Coleraine une entente en vertu de laquelle il leur accorde respectivement des subventions de \$3,062,800 et de \$1,584,360 pour l'exécution de travaux d'assainissement des eaux aux coûts respectifs de \$3,637,000 et de \$1,848,000. Le gouvernement défraiera donc 85 pour 100 du coût des travaux estimé à \$5,485 millions.

Ces deux municipalités déversent leurs eaux usées dans le lac Aylmer, l'un des principaux points d'eau du bassin du Haut-Saint-François (à la tête de la rivière Saint-François). Les égouts seront interceptés et dirigés vers des étangs d'oxydation aérés.

Selon l'échéancier prévu, les travaux seraient achevés au printemps de 1984.

Une entente semblable est sur le point d'être conclue avec les autorités municipales de Weedon tandis que le ministère s'apprête à entreprendre des pourparlers à cette fin avec les municipalités de Stratford, Saint-Gérard

et Beaulac. Toutes ces municipalités sont situées dans le bassin du Haut-Saint-François.

Rivière Bécancour

Par ailleurs, le député de la circonscription de Frontenac, M. Gilles Grégoire, a confirmé que le projet d'épuration des eaux de la rivière Bécancour accusait un sérieux retard à cause des difficultés de négociations avec les cinq municipalités impliquées, Thetford-Mines, Thetford-Sud, Robertsonville, Rivière-Blanche et Black-Lake. Le partage des coûts est l'objet de mésentente. Dans ce dossier, les investissements seront élevés puisque le projet prévoit la construction d'une usine d'épuration et d'un égout collecteur.

Lac William

On sait que le ministère en est venu, l'automne dernier, à une entente avec les municipalités de Bernierville et du Canton de Halifax-Sud pour le traitement des eaux usées que ces dernières déversent dans le lac William. Le coût des travaux est évalué à \$3,165,490. Le gouvernement en paiera 87 pour 100. La participation financière des municipalités sera respectivement de \$343,665 et de \$63,517.



Une somme de \$2,500 est destinée à sauvegarder la chapelle Turcotte, dans le rang Saint-Gabriel, à Sainte-Marie.

Don versé par la Fondation Robert-Cliche

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Trois organismes de la Beauce se partageront à part égale un montant de \$7,500 soit un don qui leur a été accordé par le conseil d'administration de la Fondation Robert-Cliche, la seule au Canada à avoir pour objectif la conservation du patrimoine régional.

Il s'agit du Musée et centre régional d'interprétation de la Haute-Beauce, à Saint-Evariste; de la Société du patrimoine des Beaucerons, à Saint-Joseph; et d'une Société historique de Sainte-Marie.

C'est ce qu'a annoncé, hier, Mme Madeleine Ferron-Cliche, présidente de la Fondation Robert-Cliche, dont le siège social se situe à Saint-Joseph de Beauce.

Ce montant de \$7,500 a-t-on appris, ne représente qu'une partie des intérêts obtenus du capital de la Fondation Robert-Cliche qui se chiffre présentement à \$238,000.

Tel qu'entendu au lancement de la campagne de souscription aux fonds de la Fondation Robert-Cliche, le 9 mars 1980, à Sainte-Marie, "le conseil d'administration de la Fondation Robert-Cliche n'est autorisé qu'à distribuer les intérêts obtenus de son capital".

En plus de Mme Madeleine Ferron-Cliche, le conseil d'administration de la Fondation Robert-Cliche est formé comme suit: MM. Pierre-Maurice Vachon, Henri Cliche, Herman Cloutier, Paul Vachon, Gilles LaRocque et Roland Jacques.

Sainte-Marie

Le don de \$2,500 attribué à une Société historique de Sainte-Marie a pour but de sauver de la destruction la chapelle Turcotte qui se situe dans le rang Saint-Gabriel, à Sainte-Marie de Beauce.

Il s'agit d'une chapelle dédiée au Sacré-Coeur et construite vers 1940 par les trois frères Turcotte qui pendant la Seconde Guerre mondiale s'étaient réfugiés dans le bois pour éviter d'être enrôlés lors de la période de la conscription obligatoire.

La construction de cette chapelle a suivi une promesse faite par les trois frères Turcotte à l'effet que s'ils n'étaient pas repérés, à leur sortie du bois, ils construiraient une chapelle dédiée au Sacré-Coeur sur la ferme de leur famille ce qui a été fait et qui aujourd'hui doit être déplacée avec la venue de l'autoroute Robert-Cliche.

Saint-Joseph

Pour sa part, la Société du patrimoine des Beaucerons de Saint-Joseph recevra une somme de \$2,500 pour le financement de ses opérations courantes.

La Société du patrimoine des Beaucerons est la première société historique à naître en Beauce et elle a à son crédit plusieurs réalisations, dont la sauvegarde du vieux couvent et l'orphelinat de Saint-Joseph de Beauce, puis le classement d'importants fonds d'archives privés et publics.

Saint-Evariste

Egalement, le Musée et centre régional d'interprétation de la Haute-Beauce, de Saint-Evariste, recevra une somme de \$2,500 afin de lui permettre le financement de ses opérations courantes.

Ce musée, comme l'a souligné Mme Madeleine Ferron-Cliche, "constitue une richesse pour la région et la Fondation Robert-Cliche est heureuse de souligner l'excellent travail de conservation réalisé par les travailleurs du Musée de la Haute-Beauce".

Filature Plessis: la grève continue malgré la fermeture

PLESSISVILLE — Les 124 employés syndiqués (CSN) de la "Filature Plessis Ltée", à Plessisville, dans les Bois-Francs, qui sont en grève depuis le 2 septembre dernier pour appuyer leurs revendications en vue de la conclusion d'un premier contrat de travail, maintiennent les lignes de piquetage malgré l'annonce faite par l'employeur, mercredi, de la fermeture définitive de l'usine de couvertures en laine.

Selon la compagnie, "les analyses économiques actuelles" ont motivé cette décision.

La réaction première du syndicat fut de qualifier ce geste de "chantage". Un porte-parole de l'organisme, M. Lionel Biron, a confié à un journaliste que la compagnie avait déjà menacé de fermer l'usine si les syndiqués osaient débrayer. Selon lui, le propriétaire, M. Léopold Veilleux, aurait déjà dit à des employés: "Si vous

me faites une grève d'une journée, je vais fermer l'usine pour un an."

Le syndicat a demandé au ministre québécois du Travail d'enquêter dans ce dossier pour vérifier si l'employeur est en sérieuses difficultés financières ou si son geste est une stratégie visant à casser le syndicat.

La filature existe depuis 35 ans. Après quelques tentatives infructueuses, les employés ont réussi à

former un syndicat l'an dernier. Ils avaient acquis le droit de grève le 16 avril dernier.

M. Biron a confirmé que les ouvriers n'avaient pas obtenu de hausses salariales depuis 1979. Le salaire horaire moyen se situait à \$5.50.

Pendant la saison estivale, l'entreprise avait procédé à diverses mises à pied dont la dernière avait touché 52 employés pendant trois semaines.

Où aller dans nos régions

BAS-SAINT-LAURENT

— Causapsal: Exposition de **MARLENE CHABOT** et **VICTOR BERGER**, photographes, jusqu'au 28 sept. de 11h à 3h. Café La Virée, 35 St-Jean-Baptiste.

— Rimouski: Exposition "**AH! LES BEAUX LIVRES MADE IN QUEBEC**" (exposition itinérante du Musée de Sherbrooke). Egalement **BRUNO SANTERRE**, artiste régional. Au Musée régional du mer, au dim. 13h30 à 21h30, jusqu'au 2 oct.

— Rivière-du-Loup: Exposition de la collection "**PEINTRES TEMOINS DU QUÉBEC**" (Alain Stanek, éditeur). Egalement exposition de certains tableaux correspondant au contenu de ces volumes, jusqu'au 18 sept. La Galerie d'art le Goëland, 460 rue Lafontaine. Mar. au dim. 13h30 à 17h, jeu., ven. soirs de 19h à 21h.

— Rivière-du-Loup: **IMAGE-PACE**, atelier de réalisation graphique Québec, six artistes de l'atelier exposent leurs récents travaux: **DANIELLE APRIL, MICHEL ASSELIN, PAUL BELIVEAU, JEAN CARRIER, CARMEN COULOMBE, CLEMENT LECLERC**. Jusqu'au 4 oct. au Musée du Bas-Saint-Laurent, 300, St-Pierre.

— Rivière-du-Loup: Ciné-Jeunes, "**WEST ET SODA**" dim. 14h, Centre culturel, 85, rue Ste-Anne.

— St-Rock des Aulnaies: "**ORPHEUS 11**" spectacle de jazz-rock, au Bar Café La Rumeur, ven., sam. 20h. Adm.: \$3.

BEAUCE

— St-Evariste: Exposition **COLLECTION PERMANENTE**, salle Napoléon-Bolduc. Musée de la Haute-Beauce. Dim. 12h30 à 17h. Sur rendez-vous la sem. Egalement **LA FEMME A TRAVERS LES TROUSSEAUX DE BAPTEME**, 60 trousseaux recueillis dans la région jusqu'au 15 sept. Tous les jours de 10h à 16h45.

BOIS-FRANCS

— Arthabaska: Exposition. Collection permanente, oeuvres de Suzor-Coté et de Alfred Laliberté et des meubles des époux Laurier. Exposition "**L'ACADIE**" oeuvres de Nérée de Grâce, peintre. Egalement "**L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT**", exposition de Raymond Sigouin, céramiste, du 6 au 20 sept. Au Musée Laurier, 16 Laurier ouest. Mar. au ven. 9h à 12h et 13h30 à 17h; sam., dim. 13h30 à 17h, lun. fermé.

— Thetford-Mines: **DIX ANS DE PROPOSITIONS GÉOMÉTRIQUES** (Musée d'art contemporain), jusqu'au 15 oct., au Musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante.

CHARLEVOIX

— Ile aux Coudres: **JACK JEQUEL**, tableaux représentant des goélettes du St-Laurent durant toute la saison estivale à la galerie d'art "La Misaine".

— La Malbaie: Exposition "**L'HOMME SPECTACLE**", représentant trois héros populaires de Charlevoix. "**AU HASARD DES COLLECTIONS**", rétrospective des acquisitions 1976-1980. Egalement, collection permanente "**LES PEINTRES POPULAIRES DE CHAR-**

LEVOIX" et L'ATELIER DE TAPISSERIE

Georges-Edouard Tremblay au Salon Victory. Musée Laure-Conan, 30 St-André, 9h à 21h sam et 10h à 21h fin de sem. Adm.: \$1; enf. et étud.: \$0.50.

COTE-DU-SUD

— La Pocatière: Exposition collection permanente "La paroisse rurale vers 1900", agriculture, ameublement, histoire et science naturelle. Musée François-Pilote. Lun. au ven., 9h à 17h, dim. 13h à 17h. Egalement **MONNAIES ANCIENNES** (Musée des beaux-arts de Montréal). Aussi exposition temporaire "**INSECTES ET PAPILLONS**".

— La Pocatière: Exposition permanente d'artistes peintres québécois à la Galerie Berthe-Khazoom, 504, 5e Avenue. Tous les jours de 13h à 17h.

— L'Islet-sur-Mer: Exposition de maquettes de bateaux et différents instruments de navigation au **MUSEE MARITIME BERNIER**. Egalement, visite des brise-glace Ernest-Lapointe et J.-E. Bernier II. Le musée est ouvert à l'année de 9h à 17h et en août de 9h à 21h. Visite des brise-glace de 9h à 18h. Adm.: fam. \$2.50; adul. \$1; enf. \$0.25.

— St-Charles de Bellechasse: Exposition des oeuvres récentes de **EDOUARD LACHAPELLE** à la Galerie Charlotte-Frenette, 60 ave Royale, 19 sept. au 11 oct., sam. et dim. 12h à 17h.

— St-Jean-Port-Joli: Exposition d'une cinquantaine d'artisans à la boutique d'artisanat **LES ENFANTS DU SOLEIL**, en face de l'église (ancien presbytère Fleury).

COTE-NORD

— Baie-Comeau: Exposition du Musée des beaux-arts de Montréal, "**L'ART DU CONNAISSEUR**", présentée à la salle Paul-Provencher au musée de Baie-Comeau, 43 rue Mance; jusqu'au 27 sept. Mar. au dim. 13h30 à 17h; mar. et mer. soir de 19h à 21h. Entrée libre.

— Sept-Iles: Exposition "**TABLEAUX D'ALGUES MARINES**" Gertrude Côté-Malenfant, au Musée des Sept-Iles, mer. au ven. de 9h à 12h et 13h à 17h et sam., dim. de 12h à 17h.

PORTNEUF

— Pont-Rouge: Exposition permanente de **MEUBLES DE LA FIN DU 19e SIECLE** dans la résidence du meunier et **BOUTIQUE D'ARTISANAT** à la Meunerie. Entrée libre. Moulin Marcoux, mar. au sam., 13h à 20h et dim. 12h à 17h. Relâche le lun.

— Pont-Rouge: "**BOUQUINERIE**" marché de livres usagers, aussi il y aura le lancement de la revue **LA DEBACLE**. Egalement exposition de Papillons et Coléoptères. Moulin Marcoux, sam. et dim. de 11h à 17h. Entrée libre.

RIVE-SUD DE QUEBEC

— Bernières: **GERMANO ROCHA**, chanteur guitariste, compositeur d'origine portugaise jusqu'au 30 sept. au Cambrinus, 478 rue de l'Aréna, mer. au sam. de 20h à 1h.

— St-Romuald: "**FAMILLES MONO-PARENTALES**" 2e rencontre, au Centre communautaire, 155 rue Du Sault, jeu. le 24 sept. à 19h30. Le principal sujet sera l'Aide sociale, expliquée par Mme C. Lavoie.

Inscrivez-vous à la 4^e édition du

13 KM DE MONTMAGNY

**SAMEDI
19 SEPTEMBRE 1981
14 HEURES**

**Départ: Polyvalente
Louis-Jacques-Casault
Montmagny**

Bienvenue à tous!

LE SOLEIL

MOLSON

CHRC 80



Dans le cadre
du programme

BONNE COURSE '81



Rexfor est accusée de laisser perdre du bois

par Réal LABERGE

SAINT-JEAN-PORT-JOLI — Face à l'incurie de Rexfor et à son retard à signer l'entente intervenue entre ses employés syndiqués et les membres de la coopérative des Appalaches, c'est de 30,000 à 40,000 cunifs de bois qui vont se perdre en 1981, dans la forêt domaniale des Appalaches.

En lançant cette dénonciation hier à Saint-Jean-Port-Joli, à l'occasion d'une conférence de presse conjointe des deux groupes de travailleurs forestiers, le président du syndicat des employés de Rexfor pour la Côte-du-Sud, M. Jean-Claude Lévesque, a également attribué à la mauvaise gestion de la société Rexfor les prévisions déficitaires de ses opérations forestières dans ce territoire et une durée d'exploitation réduite à seulement quatre mois, au cours des deux dernières années.

De l'avis de M. Lévesque, les pro-

blèmes de rentabilité de la société d'Etat dans la forêt publique des Appalaches, résultent surtout du maintien d'un personnel de cadre d'une vingtaine d'employés, sans le moindre licenciement temporaire, pendant les longues périodes d'inactivité.

Au courant

Toujours selon le président du ndicat des employés de Rexfor, le ministre provincial de l'Energie et des Ressources, M. Yves Duhaime, est "pleinement au courant de la situation et des réactions qui se traitent!"

A ce sujet, il a mentionné que le sous-ministre Pierre-Paul Légaré a affirmé qu'il devait présenter au ministre, au cours de la présente semaine, un rapport auquel il ne restait plus qu'une signature à apposer pour l'application des ententes intervenues.

Selon les porte-parole des deux

groupes de travailleurs forestiers, il reste à savoir "si c'est le ministre qui est le boss de Rexfor, ou si c'est Rexfor qui est le boss du ministre!"

Si c'est M. Duhaime qui a l'ultime responsabilité, il doit forcer la main à Rexfor, ou lui retirer les droits de coupe de bois de la forêt publique des Appalaches.

"On n'a pas le droit de laisser une société d'Etat prendre la population en otage comme le fait Rexfor, pour cacher sa mauvaise administration", ont notamment déclaré les représentants du syndicat et de la coopérative forestière.

L'entente

En vertu de l'entente du 25 juillet dernier, après plusieurs années d'affrontement, les deux groupes syndical et coopératif ont accepté de reconduire essentiellement, a-t-on précisé, les engagements auxquels ils

avaient souscrit pour un an, en 1979, suite au partage imposé par l'ex-ministre Yves Bérubé.

Trois mois plus tard, a-t-on signalé, Rexfor refuse toujours de signer l'accord, et cela, en dépit des compromis consentis par toutes les autres parties, alors que Rexfor s'en tenait de son côté à un projet rigide de mécanisation susceptible d'entraîner la perte des deux tiers des emplois actuels des travailleurs de Rexfor.

Pour leur part, les travailleurs forestiers des Appalaches ont abandonné leur rejet initial du projet de mécanisation, pour en venir à l'acceptation d'un projet devant ajuster le rythme de mécanisation aux cinq prochaines années, avec une possibilité de révision après trois ans, en fonction des possibilités de recyclage des travailleurs en place, d'une durée minimale de la saison de travail, et du départ volontaire des travailleurs actuels.

Echappatoire

En se réfugiant derrière le seul facteur de rentabilité, Rexfor ne rechercherait par ailleurs qu'une échappatoire, qui ne tiendrait pas compte de ce que les coupes actuelles consistent essentiellement à récupérer du bois en perdition, que les premiers à être affectés par cette situation sont justement les travailleurs qui doivent couper ce mauvais bois peu payant.

Il y a aussi, toujours selon les représentants des deux groupes de travailleurs forestiers, que l'inaction de Rexfor prive la forêt domaniale de travaux d'aménagements indispensables à sa survie, outre qu'elle prive quelque 150 travailleurs, depuis décembre dernier, de leur unique source de revenus.

Dans les circonstances, il appartient au ministre de l'Energie et des Ressources de forcer la société Rexfor à assumer ses responsabilités, à mettre fin à une situation consistant à détenir en otage les travailleurs forestiers qui lui ont permis, depuis 1969, d'effectuer ses opérations forestières dans la région des Appalaches.

dans nos régions

Reprise des activités à la joujouthèque de Charny

CHARNY — La joujouthèque du service d'entraide de Charny reprend ses activités le 26 septembre. L'endroit reste le même, 900, 9e Avenue. D'ici quelques semaines, les jouets seront toutefois installés dans un nouveau local, à l'étage supérieur. On bénéficiera donc de plus d'espace. Comme l'an dernier, les enfants pourront venir échanger des jouets entre 10h et 12h le samedi matin. On a voulu accommoder un plus grand nombre de jeunes en ouvrant aussi chaque jeudi entre 18h30 et 19h30. Il en coûte \$2 par famille pour devenir membre. On recevra les inscriptions les 24 et 25 septembre entre 18h30 et 19h30. La joujouthèque de Charny en est à sa deuxième saison d'activités. L'an dernier, 137 familles étaient membres. La responsable, Mme Réjeanne Saint-Pierre nous informe qu'elle entreprend la saison avec un choix de jouets avec beaucoup plus varié que l'an dernier.

Subvention à la Société Grand Village

SAINT-NICOLAS — Le centre de plein air pour handicapés de Saint-Nicolas reçoit une subvention de \$23,245 du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. C'est la Société Grand Village Inc. qui administre ce centre situé en

bordure du Saint-Laurent. Il s'agit du seul centre de ce genre dans tout l'est du Québec. Un autre camp pour handicapés est situé à Saint-Alphonse-de-Rodriguez dans la région de Joliette. Au cours de l'été qui s'achève, 160 personnes handicapées ont pu bénéficier d'un séjour de deux semaines à Saint-Nicolas.

Récupération du verre à Saint-Rédempteur

SAINT-REDEMPTEUR — Si vous avez des vieux pots, des bouteilles ou des cruches vides de vin, c'est le temps de vous en débarrasser. Il y aura séance de récupération du verre, le samedi 26 septembre, de 8h30 à 11h le matin, à Saint-Rédempteur. Un camion sera sur place au stationnement du centre des loisirs, rue des loisirs. C'est Mme Alice Proulx, celle-là même qui a organisé l'an dernier un service de récupération des vieux journaux, qui est à l'origine de cette initiative. Mme Proulx travaille en collaboration avec le Cercle des fermières de Saint-Rédempteur. Deux cabanons réservés à la récupération du vieux papier demeurent installés en permanence près des garages municipaux de Bernières et de Saint-Rédempteur. Les personnes qui iront déposer du verre, le samedi 26, prendront soin de retirer couvercles et bouchons. A cause des risques de coupures, il est important de ne jamais mélanger verre et papier. Le verre, dans le camion. Le papier, dans les cabanons.

Où aller dans nos régions

BAS-SAINT-LAURENT

— Causapescal: Exposition de **MARLENE CHABOT** et **VICTOR BERGER**, photographes, jusqu'au 28 sept. de 11h à 3h. Café La Virée, 35 St-Jean-Baptiste.

— Rimouski: Exposition "AH! LES BEAUX LIVRES MADE IN QUEBEC" (exposition itinérante du Musée de Sherbrooke). Egalement **BRUNO SANTERRE**, artiste régional. Au Musée régional du mer. Au dim. 13h30 à 21h30, jusqu'au 2 oct.

— Rivière-du-Loup: Exposition de la collection "PEINTRES TROIS MOIS DU QUEBEC" (Alain Stanké, éditeur). Egalement exposition de certains tableaux correspondant au contenu de ces volumes, jusqu'au 18 sept. La Galerie d'art le Goéland, 460 rue Lafontaine. Mar. au dim. 13h30 à 17h, jeu., ven. soirs de 19h à 21h.

— Rivière-du-Loup: **IMAGE-ESPACE**, atelier de réalisation graphique Québec, six artistes de l'atelier exposent leurs récents travaux: **DANIELLE APRIL, MICHEL ASSELIN, PAUL BELIVEAU, JEAN CARRIER, CARMEN COULOMBE, CLEMENT LECLERC**. Jusqu'au 4 oct. au Musée du Bas-Saint-Laurent, 300, St-Pierre.

— Rivière-du-Loup: Ciné-Jeunes, "WEST ET SODA" dim. 14h, Centre culturel, 85, rue Ste-Anne.

— St-Rock des Aulnaies: "ORPHEUS 11" spectacle de jazz-rock, au Bar Café La Rumeur, ven., sam. 20h. Adm.: \$3.

BEAUCE

— St-Evariste: Exposition **COLLECTION PERMANENTE**, salle Napoléon-Bolduc. Musée de la Haute-Beauce. Dim. 12h30 à 17h. Sur rendez-vous la sem. Egalement **LA FEMME A TRAVERS LES TROUSSEAUX DE BAPTEME**, 60 trousseaux recueillis dans la région jusqu'au 15 sept. Tous les jours de 10h à 16h45.

BOIS-FRANCS

— Arthabaska: Exposition. Collection permanente, oeuvres de Suzor-Coté et de Alfred Laliberté et des meubles des époux Laurier. Exposition "L'ACADIE" oeuvres de Nérée de Grâce, peintre. Egalement "L'HOMME ET SON ENVIRONNEMENT", exposition de Raymond Sigouin, céramiste, du 6 au 20 sept. Au Musée Laurier, 16 Laurier ouest. Mar. au ven. 9h à 12h et 13h30 à 17h; sam., dim. 13h30 à 17h, lun. fermé.

— Thetford-Mines: **DIX ANS DE PROPOSITIONS GÉOMÉTRIQUES** (Musée d'art contemporain), jusqu'au 15 oct., au Musée minéralogique et minier de la région de l'Amiante.

CHARLEVOIX

— Ile aux Coudres: **JACK JEQUEL**, tableaux représentant des goélettes du St-Laurent durant toute la saison estivale à la galerie d'art "La Misaine".

— La Malbaie: Exposition "L'HOMME SPECTACLE", représentant trois héros populaires de Charlevoix. "AU HASARD DES COLLECTIONS", rétrospective des acquisitions 1976-1980. Egalement, collection permanente "LES PEINTRES POPULAIRES DE CHAR-

LEVOIX" et L'ATELIER DE TAPISSERIE

Georges-Edouard Tremblay au Salon Victory. Musée Laure-Conan, 30 St-André, 9h à 21h sam et 10h à 21h fin de sem. Adm.: \$1; enf. et étud.: \$0.50.

COTE-DU-SUD

— La Pocatière: Exposition collection permanente "La paroisse rurale vers 1900", agriculture, ameublement, histoire et science naturelle. Musée François-Pilote. Lun. au ven., 9h à 17h, dim. 13h à 17h. Egalement **MONNAIES ANCIENNES** (Musée des beaux-arts de Montréal). Aussi exposition temporaire "INSECTES ET PAPILLONS".

— La Pocatière: Exposition permanente d'artistes peintres québécois à la Galerie Berthe-Khazoom, 504, 5e Avenue. Tous les jours de 13h à 17h.

— L'Islet-sur-Mer: Exposition de maquettes de bateaux et différents instruments de navigation au **MUSEE MARITIME BERNIER**. Egalement, visite des brise-glace Ernest-Lapointe et J.-E. Bernier II. Le musée est ouvert à l'année de 9h à 17h et en août de 9h à 21h. Visite des brise-glace de 9h à 18h. Adm.: fam. \$2.50; adul. \$1; enf. \$0.25.

— St-Charles de Bellechasse: Exposition des oeuvres récentes de **EDOUARD LACHAPPELLE** à la Galerie Charlotte-Frenette, 60 ave Royale, 19 sept. au 11 oct., sam. et dim. 12h à 17h.

— St-Jean-Port-Joli: Exposition d'une cinquantaine d'artisans à la boutique d'artisanat **LES ENFANTS DU SOLEIL**, en face de l'église (ancien presbytère Fleury).

COTE-NORD

— Baie-Comeau: Exposition du Musée des beaux-arts de Montréal, "L'ART DU CONNAISSEUR", présentée à la salle Paul-Provencher au musée de Baie-Comeau, 43 rue Mance; jusqu'au 27 sept. Mar. au dim. 13h30 à 17h; mar. et soir de 19h à 21h. Entrée libre.

— Sept-Iles: Exposition "TABLEAUX D'ALGUES MARINES" Gertrude Côté-Malenfant, au Musée des Sept-Iles, mer. au ven. de 9h à 12h et 13h à 17h et sam., dim. de 12h à 17h.

PORTNEUF

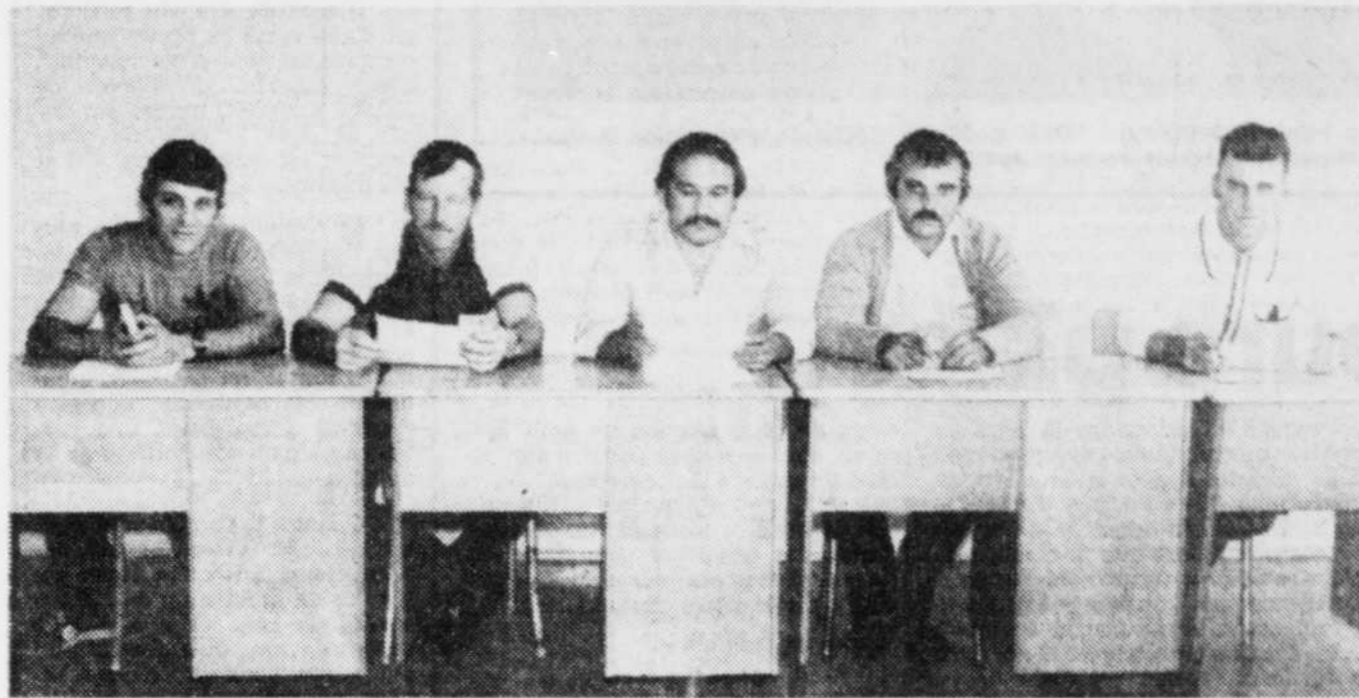
— Pont-Rouge: Exposition permanente de **MEUBLES DE LA FIN DU 19e SIECLE** dans la résidence du meunier et **BOUTIQUE D'ARTISANAT** à la Meunerie. Entrée libre. Moulin Marcoux, mar. au sam., 13h à 20h et dim. 12h à 17h. Relâche le lun.

— Pont-Rouge: "BOUQUINERIE" marché de livres usagers, aussi il y aura le lancement de la revue **LA DEBACLE**. Egalement exposition de Papillons et Coléoptères. Moulin Marcoux, sam. et dim. de 11h à 17h. Entrée libre.

RIVE-SUD DE QUEBEC

— Bernières: **GERMANO ROCHA**, chanteur guitariste, compositeur d'origine portugaise jusqu'au 30 sept. au Cambrinus, 478 rue de l'Aréna, mer. au sam. de 20h à 1h.

— St-Romuald: "FAMILLES MONO-PARENTALES" 2e rencontre, au Centre communautaire, 155 rue Du Sault, jeu. le 24 sept. à 19h30. Le principal sujet sera l'Aide sociale, expliquée par Mme C. Lavoie.



MM. Dominique Gamache, Germain Morin et Jean-Claude Lévesque, du syndicat de Rexfor, ainsi que Laurent Isabelle et Yvon Mercier, de la Coopérative de gestion forestière des Appalaches, à la conférence de presse d'hier.

Inscrivez-vous à la 4^e édition du

13 KM DE MONTMAGNY

SAMEDI 19 SEPTEMBRE 1981 14 HEURES

Départ: Polyvalente Louis-Jacques-Casault Montmagny

Bienvenue à tous!

Dans le cadre du programme



Poste rurale: Mme Rita Poulin-Martel livrant le courrier à Beauceville.

La MRC fait l'unanimité en Beauce

par Paul-Henri DROUIN

en même temps que le projet de lettres patentes.

"D'ailleurs, ajouta M. Breton, la participation des maires Lucien Sylvain et Paul Landry, respectivement des municipalités de Saint-Patrice paroisse et Saint-Sylvestre village, à ce quatrième conseil de maires est révélatrice.

"De ce fait, a-t-il dit, la municipalité de Saint-Sylvestre village a transmis une résolution au comité de consultation de la Beauce à l'effet qu'elle désirait adhérer à une MRC autour de Sainte-Marie et une pétition écrite dans le même sens nous est parvenue des citoyens de Saint-Sylvestre paroisse."

M. Jean-Guy Breton fit de plus savoir qu'une autre pétition est également attendue des citoyens de Saint-Patrice (village et paroisse) et qu'une participation des citoyens et des conseillers de ces municipalités a été enregistrée à la dernière rencontre du conseil des maires de la région de Sainte-Marie.

M. Jean-Guy Breton "cette dernière proposition par le maire Pierre-Maurice Vachon a d'ailleurs réjoui et fait l'accord unanime des partenaires et a aussi permis de finaliser le projet de lettres patentes".

Quant au découpage du territoire de la future MRC de la Nouvelle-Beauce, M. Jean-Guy Breton a mentionné qu'au terme d'une réunion de maires tenue à Sainte-Marie, le dossier de Lotbinière-Sud avait grandement évolué et qu'il déposerait un rapport au ministre sur cette situation

L'Association des courriers ruraux lance une campagne de recrutement

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — Au cours des prochains mois, l'Association des courriers ruraux du Canada qui actuellement regroupe 573 membres sur une possibilité de 1,400 au Québec, tiendra plusieurs réunions afin d'inciter les courriers en milieu rural à rejoindre les rangs de l'association.

C'est ce qu'a déclaré, hier, au

SOLEIL, le nouveau président de l'association des courriers ruraux du Canada, M. Claude Nolet, de Sainte-Marie, en précisant "qu'après le Québec, l'association tentera une percée dans d'autres provinces du Canada".

Selon M. Claude Nolet, l'Association des courriers ruraux du Canada, dont les lettres patentes ont été obtenues le 29 mai 1981, a pour objectif:

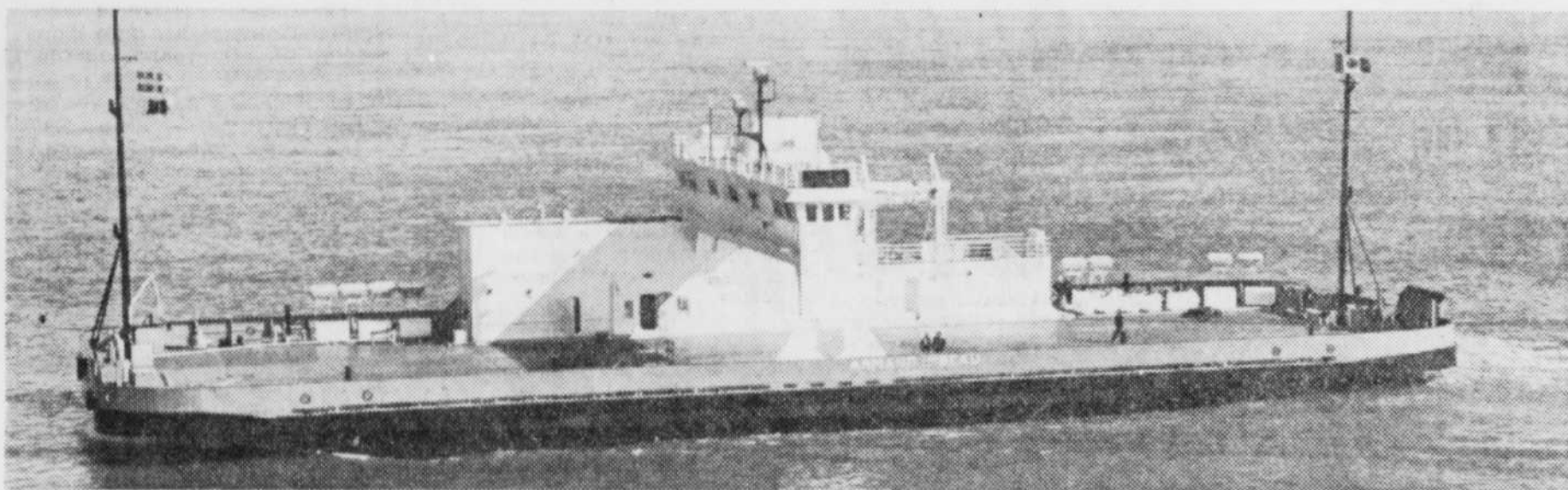
— de promouvoir les intérêts financiers et économiques des courriers ruraux dans toutes les régions du Canada;

— de procurer aux courriers ruraux la plus grande aide possible aux fins de faire progresser leurs affaires dans leur intérêt et dans celui de toute la population canadienne;

— d'étudier, discuter, donner des opinions et faire des représentations

sur les lois et politiques des Postes du Canada.

"Aussi, comme l'a souligné M. Nolet, l'Association des courriers ruraux du Canada désire être le principal porte-parole aux négociations à venir avec les représentants de l'éventuelle société de la Couronne des Postes en vue du renouvellement des contrats de chacun des membres de l'association".



Le "Armand-Imbeau" est l'un des nouveaux traversiers mis en service entre Tadoussac et Baie-Sainte-Catherine.

Achalandage des traversiers l'an dernier

Le nombre de personnes transportées par les navires de la Société des traversiers du Québec (STQ) est passé de 2,4 millions en 1979-1980 à 3,1 millions en 1980-1981, tandis que le nombre de véhicules atteignant 1,307,000, soit une augmentation de 336,000 véhicules. C'est ce que révèle le rapport d'activités de la STQ, pour l'exercice terminé le 31 mars 1981, que le ministre des Transports du Québec, Me Michel Clair, a rendu public, hier.

Cette augmentation sensible de la clientèle est imputable principalement à l'acquisition de la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine qui était exploitée par l'entreprise privée jusqu'en 1980. A l'heure actuelle, la STQ possède six traverses dont les principales assurent le service entre

Matane, Baie-Comeau et Godbout ainsi qu'entre Québec et Lévis.

Les revenus, dont 65 pour 100 proviennent des véhicules et 35 pour 100 des passagers, sont demeurés relativement stables durant l'année, tandis que les dépenses ont augmenté considérablement. Selon le président-directeur général de cet organisme, M. Jacques Clermont, cette situation s'explique par le fait que plusieurs utilisateurs jouissent de la gratuité, notamment à la traverse nouvellement acquise, alors que les dépenses, particulièrement les salaires et le carburant, ne cessent de s'accroître. Ainsi, les tarifs étant les mêmes depuis plusieurs années, le pourcentage d'auto-financement de la STQ a baissé de 37,9 à 28,4 au cours de la dernière

année. En cinq ans, la subvention versée par le gouvernement à la STQ afin de fournir des services de traversiers à la population est passée de 2 à 11,6 millions de dollars.

Le rapport signale en outre que depuis sa création il y a dix ans, la STQ a amélioré considérablement la qualité de ses services. Ainsi, durant la dernière année, 97 pour 100 des traversées prévues aux horaires ont été effectuées. C'est à la traverse Sorel-Saint-Ignace-de-Loyola (près de Berthier) que le service a été le plus perturbé et ce, à cause principalement d'un embâcle particulièrement tenace en janvier 1981.

Aucun arrêt de travail n'a été enregistré durant l'année écoulée, ce qui mérite d'être souligné, vu que les

conditions de travail des quelque 500 salariés de la STQ sont régies par 12 conventions collectives qui n'expirent pas toutes en même temps.

La flotte de la STQ est composée de 12 navires dont deux ont été affectés à la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine dès leur sortie du chantier naval de Marine Industrie Limitée.

Gare modifiée en logements

par Anne-Marie VOISARD

SAINT-APOLLINAIRE — Bientôt, il ne restera plus rien de l'ancienne gare de Saint-Apollinaire. La "freith shed" du CN, devenue entrepôt pour Armand Croteau, achève d'être transformée en deux logements confortables.

La famille Leclerc a emménagé cet été. Tout le monde, de la grand-mère jusqu'au nouveau-né, semble apprécier la maison. L'autre logement est occupé aussi. Il y a de l'espace, de la lumière. C'est moderne.

Les murs de bois rouge, à l'extérieur, rappellent encore la gare. Mais on s'apprête à les recouvrir. Seul l'avent, qui servait à abriter les voyageurs les jours de mauvais temps, sera en partie conservé.

M. Croteau est fier de son travail. C'est lui, avec ses fils, qui a

entrepris de restaurer l'édifice au printemps. Il est propriétaire des lieux depuis 1970. Les trains ne faisaient plus d'arrêt à Saint-Apollinaire. Le CN a demandé des soumissions. L'offre de M. Croteau a été retenue.

Dès 1973, l'édifice principal, qui servait en même temps d'habitation au chef de gare, a commencé à être transformé en logements. Quatre familles y vivent. Menuisier de métier, M. Croteau a été pendant plusieurs années propriétaire d'une entreprise d'excavation. La "freith shed" servait alors d'entrepôt pour la machinerie. Ce printemps, M. Croteau a décidé de revenir à ses anciennes amours. La machinerie lourde est sortie de la gare. M. Croteau a repris le marteau pour se lancer dans la restauration.

LOTO-SELECT

Date: 16-9-81

NUMÉRO GAGNANT: 9894

Ventes: 122 007,50\$

Mises de 50¢ gagnantes

dans l'ordre	0	0*
dans n'importe quel ordre	52	1055,80\$

* La cagnotte totale est répartie entre les gagnants de l'option "n'importe quel ordre".

BOULEVARD DE LA CAPITALE SORTIE NORD ou SUD

AUTOROUTE No 40 PIERRE-BERTRAND

BOULEVARD LAURENTIN AUTOROUTE No 73

SORTIE LEBOURGNEUF

QUE SE PASSE-T-IL?

ENSOLEILLEZ VOS JOURNÉES... ABONNEZ-VOUS!

647-3333

RESTAURANT CAFE d'EUROPE

Les 18, 19 et le dimanche 20 septembre

- La soupe au pistou
- La grillade de fruits de mer
- Le riz au safran
- Les tomates Clamart
- Le chariot des mille douceurs
- Le café

Le tout: \$14,95
27, Ste-Angele, Québec
692-3835

LA VILLE DE Québec

VENEZ NOUS VISITER!

A l'occasion du 5e anniversaire de sa fondation, le service de la Voie publique invite la population à venir visiter ses locaux et à rencontrer ses responsables le samedi 19 septembre, à l'atelier municipal du 61, rue Duberger, de 10 heures à 16 heures.

Sous le thème de "Pour vous aider à entretenir votre bout de rue", ces rencontres se veulent une occasion d'échanges entre des représentants de la Voie publique et des citoyens de la Ville de Québec.

Bienvenue à tous

STUDIO SANTÉ FORME ELLE ET LUI ENSEMBLE

Le Centre de conditionnement physique Santé et Forme

C'est l'énergique studio dans la province, qui vous offre ses services de **DETENTE ET DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE DANS UNE MIXITE PARFAITE ET RESPECTABLE**, sept jours par semaine, du lundi au vendredi, de 8h à 22h, le samedi et le dimanche, de 8h à 17h.

ATTENTION PARTY D'OUVERTURE le dimanche 20 septembre, à compter de 14h, tous nos membres ainsi que leurs amis sont cordialement invités.

"GRAND SPÉCIAL AUTOMNAL"

Des abonnements saisonniers et annuels sont en vigueur, ainsi qu'une grande réduction pour toute addition familiale.

Pour tout renseignement, appelez la direction

2750, chemin Sainte-Foy, Plaza Laval (SOUS-SOL)

659-4838 659-4837

Souscrivons généreusement PRIÈRE-SECOURS

Une parole neuve Une parole vraie

Un service indispensable

Du 1 juin 1980 au 30 mai 1981, Prière-Secours a reçu plus de 225.000 appels pour tous ses services.

Que ce soit pour un problème de solitude, familial, une période d'angoisse, une demande de prière ou vous confier à nous, Prière-Secours est là pour vous écouter et vous parler.

Déposez vos dons dans l'une des 327 Caisses Populaires Desjardins de la région de Québec ou par envoi postal

Renseignez-vous auprès de votre caissière. Recu d'impôt: 0507152-49-06

C.P. 933 Haute-Ville Québec G1R 4T4. 681-4144

mon chimiste de père



François Turgeon, 9 ans, a invité Crayons de Soleil à rencontrer son père, Claude, chimiste au ministère québécois des Pêcheries. Monsieur Turgeon et son équipe procèdent à des analyses du poisson que nous consommons. Un travail passionnant qui t'est décrit à la page 8 de Crayons de Soleil, dans le cahier B.



Accords fiscaux: Parizeau accuse Ottawa de créer un état de crise



page A-3

demain, la chasse



Une journée attendue dont nous parle A.-A. Bellemare à la page C-3

Le Soleil, André-A. Bellemare

Garneau
47-49, rue Buaide
Ouvert tous les jours de 9h à 22h, même le dimanche
La librairie des étudiants

LE SOLEIL

LE SOLEIL
contente son monde...
647-3333

85e année, no 222

52 pages 4 cahiers

QUÉBEC, VENDREDI 18 SEPTEMBRE 1981

Livraison à domicile (6 jours) \$1.85
Iles de la Madeleine Gaspé-Percé-Abitibi 50¢ Québec 30¢

Depuis 1 an Poursuites totalisant \$160,000 contre le Jardin des pionniers

par Marcel COLLARD

Depuis un an, la compagnie "Les colonies des années 1880 Inc." administrant le "Jardin des pionniers", à Neuville, a été l'objet de 14 poursuites en cour supérieure pour des réclamations se chiffrant par plus de \$160,000.

Du nombre des réclamations, trois causes ont été réglées hors cour, pour une somme de \$20,171. La cour a rendu des jugements dans trois dossiers impliquant des créances de \$56,052 et sept autres dossiers demeurent en instance, pour des sommes se chiffrant par \$76,916. En outre, la cour a dû homologuer une décision de la Commission de la santé et de la sécurité au travail ordonnant à l'entreprise de verser, comme employeur, une somme de \$9,023 à titre de cotisations, en plus d'une pénalité d'environ \$85 pour le retard encouru.

C'est la situation actuelle établie par suite d'un relevé effectué, hier, par LE SOLEIL, au greffe de la cour supérieure à Québec, relativement à cette entreprise qui a réalisé une initiative touristique par l'ouverture du Jardin des pionniers, recouvrant l'atmosphère d'un village d'autrefois.

À la suite de la saisie des recettes par le ministère du Revenu, à deux reprises dans les derniers jours du mois d'août, la compagnie a obtenu de la cour supérieure une ordonnance enjoignant au sous-ministre du Revenu de surseoir à la vente en justice de ses biens déjà saisis. La compagnie, par ses procureurs de l'étude Gaudreau, Morin et Associés, réclamait au même moment des dommages de \$235,000 pour des dépenses et le préjudice causé par l'avis de vente en justice laissant entendre injustement au public que le Jardin des pionniers avait cessé ses activités.

La cause était inscrite au rôle de la cour, hier, mais elle a été remise au 6 octobre.

Hors cour

Les colonies des années 1880 ont conclu des ententes hors cour, sur des réclamations de \$573,66 par un citoyen de Pont-Rouge, M. Benoit Matte, dont les chèques en échange pour son travail avaient été retournés par la caisse parce que sans provision; de \$1,680 avec la firme Systèmes comptables R.H. Enr. qui avait dû saisir certains véhicules et d'autres biens; et avec la compagnie Clément Bernard Ltée, de Saint-Raymond, pour une somme de \$17,918 par suite de la livraison de matériaux.

Jugements rendus

Dans la même période, trois poursuites ont abouti à des jugements ordonnant le paiement de créances. Outre le ministère du Revenu, en

Voir A-2, POURSUITES

Sommaire

- Annonces classées D-3 à D-14
- Arts et spectacles C-5 à C-8
- Bridge D-11
- Carrières et professions A-11
- Décès D-15
- Economie-finances B-2 et B-3
- Feuilleton C-5
- Horoscope D-12
- Information régionale A-4 et A-5
- Mot mystère D-5
- Mots croisés D-10
- Où aller à Québec C-8
- Page documentaire A-7
- Patron D-6
- Pierre Champagne A-9
- Sport C-1 à C-4
- Télévision C-5



M. Claude Brunet, alors qu'il témoignait hier devant la commission parlementaire qui se penche sur le maintien des services essentiels.

Selon Claude Brunet La grève en milieu hospitalier est un retour à la barbarie

par J.-Jacques SAMSON

Allongé sur son lit roulant, la tête et les épaules relevées avec détermination, M. Claude Brunet est venu affirmer hier après-midi devant une quinzaine de parlementaires de l'Assemblée nationale, que l'exercice du droit de grève dans le secteur hospitalier était un retour à la barbarie. Il faut qu'une société soit bien malade elle-même, selon M. Brunet, pour accepter que se répètent régulièrement des situations inacceptables comme celles vécues dans les hôpitaux depuis 1964.

M. Brunet est le patient de l'hôpital Charles-Borromée qui a intenté des poursuites devant les tribunaux contre la CSN à la suite d'un débrayage illégal des employés. Les deux parties avaient finalement convenu d'un règlement hors cour de \$140,000 à être partagés entre les patients. Il témoignait hier devant la commission parlementaire qui se penche sur les négociations dans le secteur public et le maintien des services essentiels.

M. Brunet et son groupe ont réclamé l'abolition du droit de grève dans les centres hospitaliers et les centres d'accueil et ils ont proposé une nouvelle formule de règlement des différends au terme des négociations, "l'offre finale".

Le témoignage de Brunet s'est déroulé dans une atmosphère difficilement définissable, mêlée d'une certaine gêne ou inconfort chez plusieurs parlementaires et d'émotion dans l'assistance au contact direct des véritables "victimes" ou "otages" auxquels on a fait si souvent allusion durant les deux journées précédentes d'audiences. Les discussions avaient jusque-là porté froidement sur la mécanique des négociations et de l'établissement des services essentiels.

Tous les soins sont essentiels

Pour la coalition des malades, "faire une distinction entre services essentiels et services non essentiels équivaut à dire que même si un malade souffre un peu, même s'il connaît une angoisse plus profonde, c'est acceptable s'il ne meurt pas. C'est presque un retour à la barbarie. Pour ramener un malade en santé, ou à tout le moins pour adoucir ses souffrances, tous les soins sont essentiels, y compris ceux qui sont destinés à répondre à ses besoins les plus élémentaires".

En conséquence, pour maintenir tous ces services essentiels, il faut remplacer le droit de grève dans le milieu hospitalier. Le droit de grève dans les établissements de santé est incompatible, dit M. Brunet,

avec les valeurs humaines et chrétiennes fondamentales. Il a égayé ses affirmations d'exemples concrets de malades qui ont manqué de soins, comme ces neuf patients de l'hôpital Laval de Québec qui en juin 1979 voyaient leurs interventions chirurgicales remises de jour en jour.

M. Brunet s'est par ailleurs montré révolté que la loi actuelle interdise même à des bénévoles de remplacer des employés en grève. "C'est le viol des consciences, le viol de ce qu'il y a de plus noble chez l'être humain — la bonté, la bienveillance, la générosité."

La grève doit faire mal

Pour être efficace, la grève doit faire mal, constate-t-il, alors on cherchera à laisser le moins de services de santé, car pour que le gouvernement intervienne, il faut que la situation soit très alarmante et que l'opinion publique soit exaspérée. "Voilà la logique d'une grève dans les secteurs essentiels."

"Le coût d'une grève dans les hôpitaux, ce sont les malades qui le supportent: c'est un coût humain fait de souffrances, d'angoisses, d'humiliations... un coût difficilement mesurable."

Voir A-2, GRÈVE

Autre nouvelle, A-12

Hypothèques Sommet Ottawa et les banquiers

(D'après PC) — Peu après que la Banque du Canada eut annoncé hier qu'elle baissait son taux d'escompte de 20.18 à 19.67 pour 100, le ministre des Finances, M. Allan MacEachen, révélait qu'il tiendrait une rencontre au sommet, avec les représentants des principales institutions financières, la semaine prochaine.

Dans les milieux financiers, on croit que c'est la détente des taux d'intérêt aux États-Unis et le mécontentement croissant du public qui ont amené la Banque du Canada à baisser son taux d'escompte.

Le vaccin contre la rougeole devrait être obligatoire

TORONTO (PC) — Un médecin de Toronto a demandé aux gouvernements provinciaux, hier, de rendre obligatoire l'immunisation contre la rougeole.

Participant à une conférence de presse de la Société canadienne de pédiatrie, le Dr Ronald Gold a expliqué que le vaccin volontaire n'avait pas fonctionné au Canada et qu'il fallait recourir aux grands moyens, comme aux États-Unis.

Directeur du département des maladies infectieuses au Hospital for Sick Children, le Dr Gold a souligné que, en 1980, il y a eu 58 cas de rougeole par 100,000 de population au Canada, comparativement à six par 100,000 aux États-Unis.

Selon lui, de 25 à 30 pour cent des enfants qui se présentent à l'école pour la première fois, en Ontario, n'ont pas été immunisés.

Et pourtant, le taux de mortalité des enfants atteints de rougeole est de un sur 10,000. Un sur 1,000 va contracter une encéphalite.

Aux États-Unis, un enfant qui n'est pas vacciné ne peut pas être admis à l'école.

Le Dr Marchessault

Le Dr Victor Marchessault, vice-président de la Société canadienne de pédiatrie, a reconnu que l'immunisation obligatoire ne sera pas facilement acceptée par le public.

Mais, comme le Dr Gold, il a recommandé qu'elle devienne obligatoire, "à moins qu'il soit démontré effectivement que le système volontaire puisse fonctionner".

Le Dr Gold a signalé qu'environ 95 pour cent des enfants de l'Alberta ont été immunisés contre la rougeole et qu'une province des Maritimes a rendu le vaccin obligatoire.

Au Canada, a dit le Dr Gold, il faut multiplier par 10 le nombre de cas de rougeole, parce que la plupart des cas ne sont pas signalés aux autorités.

Apathie

Le Dr Gold a blâmé l'apathie des parents et l'indifférence des médecins pour l'existence de la rougeole au Canada.

"Il existe un certain degré d'indifférence de la part des médecins, a affirmé le Dr Gold. Plusieurs ne se font tout simplement pas les promoteurs de l'immunisation comme ils le devraient."

Le public, d'un autre côté, craint moins la rougeole qu'autrefois, parce qu'il pense qu'elle a régressé. Mais tel n'est pas le cas.

La Banque Toronto-Dominion lui a emboîté le pas en annonçant qu'elle réduisait d'un demi-point son taux d'intérêt privilégié, le faisant passer de 22.75 à 21.25 pour 100.

Pour les deux institutions, il s'agissait d'une troisième baisse en trois semaines.

Cette baisse qui dépasse les prévisions des cambistes, place le taux d'escompte à plus de un point et demi en dessous du niveau record de 21.24 pour 100 fixé le 6 août, et à son niveau le plus bas depuis la mi-juillet.

Tout récemment encore, les banques à charte ont ramené le taux de leur prime rate d'un point à 21.75 pour 100. Certaines ont même réduit le taux de l'intérêt hypothécaire à 20.75 pour 100 pour un contrat d'un an et un peu plus pour des contrats de plus d'un an.

Quant à M. MacEachen et les représentants des principales institutions financières, ils se pencheront sur de nouvelles mesures pour conjurer l'actuelle crise des intérêts hypothécaires.

Le ministre a convié à la ren-
Voir A-2, SOMMET

la météo de jacques bureau pour le week-end

— Les conditions atmosphériques des prochains jours ne comportent pas de surprises... agréables ou désagréables. La prédominance des vents du nord et nord-est devrait se poursuivre avec des températures qui demeureront sous les normales de saison. Les nuages au cours des nuits éloigneront les probabilités de gel tandis que le jour l'air frais régnera, les températures ne s'éleveront pas beaucoup. Samedi, le temps nuageux sera propice à quelques averses qui seront plus fréquentes sur les régions du Lac-Saint-Jean et plus au nord. Dimanche, le temps surtout nuageux avec des averses plus fréquentes sur les régions du sud-ouest du Québec cette fois. A quelques jours de l'équinoxe de l'automne, soit mardi le 22 septembre à 23h05, le temps devrait être automnal sur la majorité de nos régions au cours de la fin de semaine. On pourra se consoler en pensant que les régions du nord-est des USA ainsi que celles de l'est de l'Ontario connaîtront les mêmes conditions. Heureusement, pour ceux qui auront fait le plein de soleil au cours de la semaine qui se termine, ces prochains jours seront de type reposant.

autres détails, D-3

SOMMET

(Suite de la première page)

contre les représentants des banques à charte, des sociétés de fiducie, des caisses populaires et des compagnies d'assurance qui sont activement engagés dans le domaine hypothécaire.

Prochains mois

Un économiste de McLeod Young Weir Ltd, M. Peter Martin, a déclaré, hier, que les taux au Canada pourraient tomber à 18 pour 100 vers la fin de l'année ou le début de 1982 mais que les consommateurs ne devraient pas s'attendre à un fléchissement des taux qu'ils payent, le tout dépendant beaucoup de ce qui se produira aux États-Unis.

POURSUITES

(Suite de la première page)

possession d'un jugement ordonnant le paiement d'une somme de \$30,047, la compagnie doit payer \$12,657 à un syndicat de la faillite de Trans-Am publicité et \$13,348 à Charrier et Dugal Ltée de Québec pour diverses marchandises.

Les autres actions

Le 8 octobre prochain, la cour procédera à l'enquête dans une réclamation de \$11,188, intentée par M. Jean Robillard, graphiste concepteur de Québec, qui allègue des honoraires et divers frais devant être payés en trois versements, soit en mai, août et septembre 1980.

"Cartier photo reproduction" a signifié une poursuite, le 4 mars 1981, pour des marchandises évaluées à \$836.

La cause de M. Nelson Langevin, un courtier, doit également être entendue dans les prochains mois, par suite d'une réclamation de \$7,425 pour des honoraires suite à la négociation

GRÈVE

(Suite de la première page)

facilement mesurable." La grève dans les hôpitaux rend les forts plus forts et les faibles plus faibles, ajoute-t-il.

L'expérience des quinze dernières années sur le maintien des services essentiels est un fiasco, croit M. Brunet: "L'efficacité d'une grève est inversement proportionnelle à l'ampleur des services essentiels maintenus". Il a lui-même tracé un historique détaillé des conflits depuis 1964 et des interventions législatives pour faire respecter les services à la population. Le Québec a fait l'apprentissage de l'inhumain, depuis 1964, en conclut-il et les travailleurs du milieu hospitalier doivent réaliser que "la fin ne justifie pas les moyens".

Une alternative

La coalition pour les droits des malades a mené sa propre recherche pour trouver une alternative au droit de grève. Guidée dans ce travail notamment par le professeur Gérard Dion, elle retient le principe de "l'offre finale". Lorsque les parties ne réussissent pas à s'entendre, chacune doit soumettre ses propositions finales sur les points litigieux à une tierce partie neutre; celle-ci doit choisir l'un ou l'autre bloc de propositions qui lui paraît le plus raisonnable, sans aucune modification. Il n'y a pas de compromis possible. L'offre finale choisie par l'arbitre lie les deux parties. Chacune a donc intérêt à négocier de façon réaliste, soutient M. Brunet, en s'appuyant sur les expériences vécues dans six États américains.

Correction

Par erreur, nous avons attribué samedi à M. J.-Jacques Gagnon, premier vice-président de Aluminium du Canada Ltée, une déclaration qui a été faite plutôt par M. Jacques Gagnon, vice-président de la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, concernant la vente en bloc d'énergie au Québec à l'étranger qui équivaut, selon M. Gagnon, à exporter des emplois. Nous tenons à nous excuser.

LA QUOTIDIENNE

8-4-9

Tirage de jeudi

Informations: 643-8990

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333 Lundi au vendredi 8h30 à 18h30
Samedi 9h00 à 13h00

647-3233 647-3394
RENSEIGNEMENTS REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Coursier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

le mot du jour

Dénonciation

Un correspondant assidu fait remarquer que des journalistes emploient encore le mot "constable" adopté par la langue anglaise pour désigner un officier de police, en Angleterre. Chez nous, on a des policiers.

Pierre BELLEAU

M. George Saba, vice-président et économiste de Greenshields Inc., a pour sa part soutenu que la chute plutôt rapide des taux aux États-Unis au cours de la dernière semaine suscite quelques interrogations compte tenu de l'importance du déficit américain.

Selon lui, si le président Reagan ne peut contenir le déficit américain, et plusieurs experts croient qu'il ne le pourra pas, le gouvernement américain devra s'en remettre au marché du crédit pour trouver d'importantes sommes d'argent, ce qui aura pour conséquence de faire monter les taux d'intérêt.

pour l'achat d'un terrain et l'évaluation d'une propriété, pour le compte de la compagnie.

Un comptable agréé, M. Jean-D. Brassard, de Saint-Raymond, réclame des honoraires professionnels de \$20,381 pour des services dispensés avant le mois de mars 1980.

De son côté, M. Laurent Pagé, de Saint-Raymond, soutient qu'il a emprunté personnellement, \$25,000 le 13 juin 1980 pour les fins de la compagnie. L'emprunt était remboursable par la compagnie 30 jours plus tard. Il demande aussi le remboursement d'une somme additionnelle de \$6,000.

Sakatou Inc. ayant signé un contrat de louage de services pour des spectacles et l'animation du Jardin des pionniers, a inscrit, le 24 août 1981, une action de \$5,000 pour une créance due le 31 juillet 1981.

Finalement, le 3 septembre dernier, la compagnie J.-Lucien Girard Inc. de Pont-Rouge, s'adressait à la cour pour le recouvrement d'une somme de \$1,086.45 pour de la main-d'oeuvre et des services remontant au début de l'année 1980, financés par un billet promissoire payable le 31 août 1981.

Les travaux ont repris à Manic-5

MONTREAL (PC) — De nouvelles charges explosives ont été posées hier sur le site d'aménagement d'une station génératrice, dans le nord-est du Québec, après que des réparations eurent été complétées, la veille, sur un barrage voisin.

Des fissures avaient été découvertes, en mai dernier, sur une arche du barrage Daniel-Johnson, le plus important ouvrage de rétention d'eau du système hydro-électrique Manic-5.

Hydro-Québec a dépensé environ \$2.3 millions à effectuer des tests et à réparer les fissures avant de reprendre les travaux sur le chantier voisin. Les tests ont démontré que les fissures n'ont pas été provoquées par les explosions.

Présumé terroriste italien relâché

MONTREAL (PC) — Francesco Piperno, arrêté le 9 septembre par la Gendarmerie royale du Canada à la demande des autorités italiennes qui le soupçonnaient d'activité terroriste, a obtenu sa libération, hier, par la Cour supérieure du Québec après présentation d'un mandat d'habeas corpus.

Le juge en chef associé, James K. Huggessen, a libéré le citoyen italien (un intellectuel marxiste) qui était emprisonné en prévision de son extradition fondée sur des informations de la police italienne qui soutient qu'il est recherché dans son pays aux termes de sept chefs d'accusation, notamment homicide et vol à main armée. Piperno, un ex-ert en physique nucléaire de 39 ans, devait comparaître en cour, aujourd'hui, pour savoir s'il sera extradé ou non.

Toutefois, lorsque le mandat d'arrêter est arrivé au Canada, on apprenait que les autorités italiennes recherchaient Piperno pour deux chefs d'accusation et non pas sept.

Selon le juge Huggessen, les deux accusations sont de nature sérieuse, mais aucune d'entre elles ne peut s'appliquer aux termes du traité d'extradition signé entre le Canada et l'Italie en 1873.

Deux accusations

Les deux accusations portent sur l'importation d'armes et l'association à un groupe voué à la déstabilisation de l'ordre social en Italie.

Les allées et venues de Piperno à Montréal après sa libération ne sont pas encore connues.

Piperno a été arrêté le 7 septembre en vertu d'un mandat émis par le juge Jacques Ducros, de la Cour supérieure, qui avait été informé qu'un mandat d'arrestation à l'adresse de Piperno avait été émis en juin en Italie.

Le gouvernement américain refusait l'entrée de Piperno aux États-Unis le 28 août au moment où il a tenté de franchir la frontière américano-canadienne. La GRC a indiqué qu'elle avait suivi Piperno pendant plusieurs jours à Montréal avant de procéder à son arrestation.

La France avait procédé en 1979 à l'extradition de Piperno, un des chefs du groupe marxiste Autonomie, à la condition toutefois qu'il subisse son procès en rapport avec l'accusation de complicité dans l'enlèvement et le meurtre de l'ancien premier ministre Aldo Moro et non pas pour d'autres motifs.

Par contre, Ottawa subit d'autres pressions et l'une des plus convaincantes est celle d'une économie qui ploie sous le faix des taux élevés.

Les principaux indicateurs économiques révèlent en effet, que l'économie qui avait bien commencé l'année, tendait à s'anémier au terme du premier semestre.

La Banque Royale innove

En ce qui concerne les taux hypothécaires, la Banque Royale a annoncé, hier, l'introduction d'un plan de paiements différés destiné à venir en aide aux propriétaires qui éprouvent des difficultés à acquitter leurs versements.

Dans un communiqué, la banque précise qu'elle offre à ses clients la possibilité de payer un taux de 18 pour 100 sur un contrat renouvelé pour un an, au lieu du taux courant de 20.7 pour 100.

Seules les hypothèques renouvelables le 1er octobre ou dans les 11 mois suivants sont éligibles à ce plan qui sera annulé si les taux du marché baissent à 18 pour 100.

De ce fait, ajoute la banque, les versements mensuels seront réduits de \$100 sur une hypothèque de \$50,000. La différence entre le taux de 18 pour 100 et le taux réel ira s'ajouter au capital.



M. Allan MacEachen, ministre des Finances à Ottawa.

en personne

JEAN CACHAREL



DÉFILÉS CACHAREL...

JEAN CACHAREL de Paris, présentera lui-même sa collection automne-hiver, samedi le 19 septembre, au tout nouveau simons des galeries de la capitale

DÉFILÉS

12h., 13h., 14h. et 15h.30

CACHAREL...

un prêt-à-porter de coordonnés nouveaux, des imprimés et des gammes de coloris exclusifs, renouvelés à toutes les saisons, des vêtements conçus entièrement pour être agencés entre eux, une nouvelle collection, à voir... chez simons!

la maison

place Ste-Foy... place de l'hôtel de ville, maintenant... aux galeries de la capitale

VENEZ RENCONTRER JEAN CACHAREL

la maison simons vous invite à venir rencontrer M. Cacharel et à voir sa boutique chez simons des galeries de la capitale.

LE 19 SEPTEMBRE... DÉFILÉS À 12h., 13h., 14h. et 15h.30



Arrangements fiscaux Ottawa ferait perdre \$1 milliard au Québec

par Michel DAVID

La politique financière du gouvernement fédéral pourrait entraîner une perte de \$1 milliard pour le gouvernement du Québec en 1982-1983 et menacer ainsi sa capacité même de fonctionner convenablement.

C'est ce qu'a soutenu, hier, le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, qui entretenait les étudiants de l'université Laval des conséquences budgétaires des arrangements fiscaux qui doivent être négociés entre Ottawa et les provinces à compter du mois prochain.

Déjà, la politique de hauts taux d'intérêt pratiquée par le gouvernement fédéral augmentera la facture du gouvernement du Québec et des réseaux qui en dépendent de \$250 millions, si elle demeure en vigueur jusqu'à la fin du présent exercice financier.

A cette politique monétaire "extravagante", a expliqué M. Parizeau, Ottawa ajoute maintenant une politique délibérée d'étrangler le fonctionnement du gouvernement du Québec en réduisant les paiements aux provinces.

Les coupures que se propose d'effectuer M. Allan MacEachen à ce chapitre pourraient signifier une perte de \$400 à \$500 millions pour le Québec, selon les programmes ou seront pratiquées ces coupures.

Si un rapport rédigé par un groupe de députés fédéraux recommande de maintenir les paiements aux provinces à leur niveau actuel, M. Parizeau estime que ses conclusions sont trop opposées aux intentions exprimées par le ministre fédéral des Finances pour qu'on leur donne suite. M. Allan MacEachen voudrait en effet diminuer les paiements aux provinces de \$1,5 milliard en deux ans.

En principe, les offres fédérales doivent être déposées un peu avant la réunion des ministres des Finances, prévue pour le mois prochain. Mais dans la mesure où Ottawa songe à précipiter la rentrée parlementaire et le dépôt du budget, M. Parizeau craint que les provinces ne se retrouvent devant un fait accompli excluant toute négociation réelle.

La situation risque d'être davantage compliquée par le jugement de la Cour suprême sur le rapatriement unilatéral de la cons-

titution, qui devrait également être connu dans les prochaines semaines. De sorte que le ministre a évoqué la possibilité que l'on appelle tout ça "pour des motifs différents, la crise d'octobre".

La croisée des chemins

M. Parizeau, lui-même aux prises avec de délicats problèmes budgétaires, rejette la responsabilité de la situation actuelle sur le gouvernement fédéral. Selon lui, Ottawa a maintenu les prix pétroliers à un niveau artificiellement bas et s'est abstenu d'augmenter ses impôts pour gagner le référendum québécois.

Le résultat est que le déficit du gouvernement fédéral a fini par atteindre le quart de ses dépenses et que sa gestion financière consiste maintenant à accroître les déficits des provinces pour diminuer le sien.

Pour le ministre des Finances, le Québec se retrouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Déjà, il doit s'imposer un solide contrôle sur les dépenses pour poursuivre son objectif de réduire ses impôts. La poursuite des attaques fédérales pourrait compromettre cet objectif pour longtemps.



Le ministre Parizeau: "Une politique délibérée d'étrangler le fonctionnement du gouvernement du Québec".

Amqui veut une papeterie

par J.-Claude PAQUET
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Après les projets d'usine de panneaux-meubles à Sayabec et de scierie à Causapsal, un groupe de promoteurs d'Amqui annonçait cette semaine le lancement officiel d'une campagne de souscription populaire en vue de l'établissement d'une papeterie dans la Matapédia, soit à proximité d'Amqui et plus précisément sur un de deux emplacements identifiés entre la paroisse Saint-Benoît-Joseph-Labre et le Lac-au-Saumon.

Interrogé hier à ce sujet, un des promoteurs de cette papeterie, M. Alexis Viens d'Amqui, a précisé que le projet n'était pas nouveau en soi, puisque les plans et devis ainsi que la maquette sont réalisés depuis trois ans environ.

Il a dit d'autre part qu'il s'agit d'une usine de papier journal comprenant une seule machine, d'une capacité de l'ordre de 150.000 à 200.000 tonnes par année et dont le coût de construction est estimé entre \$70 et \$80 millions.

M. Viens a affirmé de plus que depuis le début de la campagne, 186 personnes ont déjà souscrit un montant supérieur à \$1 million, et qu'on s'attend de dépasser largement ce montant, d'autant plus, dit M. Viens, qu'une des compagnies approchées a confirmé verbalement une participation pour un montant de \$1 million.

Quant à l'approvisionnement en bois, M. Viens dit que les producteurs ont cette année un surplus de production de 100.000 cordes de bois, et que 300.000 cordes devront être abattues au cours des deux prochaines années, en raison des ravages occasionnés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

En temps et lieu, ajoute M. Viens, les approches seront faites auprès des ministères concernés, mais ce projet, précise-t-il, n'a aucune connotation politique.

Parlant des souscripteurs, M. Viens précise qu'aucune souscription inférieure à \$500 n'est acceptée, mais qu'en compte plusieurs de l'ordre de \$10.000 et même \$20.000. Pour l'instant, les sommes recueillies sont confiées à un fiduciaire qui verra à les remettre à la compagnie qui sera prochainement formée, sous le nom de La papeterie de la vallée de la Matapédia Inc. Selon le contrat de souscription, les futurs actionnaires s'engagent à fournir le montant souscrit pourvu que la papeterie se réalise dans un délai de deux ans, et au plus tard le 31 décembre 1983.

Pour l'instant, les souscripteurs ont été recrutés dans une dizaine de paroisses autour d'Amqui, mais M. Viens dit qu'on sollicitera les gens dans toute la vallée, entre Sayabec et Causapsal.

Le promoteur ajoute que c'est précisément pour ne pas soulever de polémique qu'on a attendu que les projets de Sayabec et de Causapsal soient annoncés pour rendre public ce projet de papeterie qui existe depuis longtemps. Parmi les principaux promoteurs, il y a M. Réal Turcotte d'Amqui et M. Théodore Gagné, maire de la paroisse d'Amqui.

La souscription, poursuit M. Viens, vise à démontrer aux autorités gouvernementales l'intérêt des citoyens de la vallée dans ce projet, mais on escompte s'associer à un ou des partenaires qui sont déjà dans l'industrie du papier ou des utilisateurs de papier journal, dont certains auraient été contactés et démontré leur intérêt.

Conseil de presse du Québec Le public aurait une meilleure place

par Ghislaine RHEAULT

Le Conseil de presse du Québec a l'intention de faire une place plus importante à des représentants du public au cours de la prochaine année. Actuellement le public dispose de six voix au sein de cet organisme tripartite, tout comme les patrons de la presse et les représentants des journalistes membres de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec.

Le nombre de sièges occupés par le public passerait à 12, a annoncé le président, M. Aimé Gagné, au cours de la 8e assemblée annuelle du conseil tenue hier à l'hôtel de ville de Québec en présence d'un nombre majoritaire de patrons de la presse et de journalistes, malgré l'invitation faite au public d'y assister.

Les critères de choix des représentants du public pourraient en

même temps être établis a annoncé M. Gagné.

Toutefois, ce projet d'élargissement de la place du public déjà réclamé cette année par la FPJQ n'a pas semblé faire l'unanimité au sein du conseil. Le président (sortant) du comité des cas, M. Jean Quellet (lui-même représentant du public), s'est dit en désaccord avec une réforme qui risquerait de mettre parfois un des groupes en minorité.

Transparence

Pratiquant la "transparence" qu'il a réclamée plusieurs fois des gouvernements et des entreprises de presse, à travers ses prises de position et ses mémoires, le conseil a fait état au cours de cette assemblée de difficultés de financement telles qu'elles ont même rendu précaire le paiement des salaires des employés du conseil la

semaine dernière ainsi que l'a déclaré le trésorier du conseil au moment du rapport sur les états financiers.

Cette année, le déficit ne sera que de \$3,541 mais le déficit accumulé s'élèvera à \$43,909. Dans ce contexte, le conseil ressent durement les retards apportés par trois organismes participants à payer leurs cotisations (soit la FPJQ, l'Association des quotidiens et l'ACRTE). Les problèmes de liquidité qui enlèvent de la latitude de fonctionnement au conseil pourraient néanmoins s'amenuiser avec le nouvel élan donné à la Fondation du conseil de presse, comme l'a souligné M. André Villeneuve et par l'entrée au conseil de nouveaux membres, tels la chaîne Québecor et la presse anglophone, comme continue de le souligner M. Aimé Gagné.

"Transparence" encore dans le rapport sur la "crise interne" qu'a

provoquée au printemps la prise de position du comité des cas à propos de deux plaintes logées à la suite du boycottage des émissions d'actualité de Radio-Canada durant la grève des journalistes. Alors que le comité des plaintes se prononçait pour "le droit au silence" des hommes politiques, le président M. Aimé Gagné critiquait cette décision dans une lettre adressée à M. Jean Quellet président de ce comité des cas. Il y disait que le conseil aurait à supporter longtemps les conséquences d'une telle décision et suggérait que si des membres faisaient, à travers les décisions du comité des cas, passer leurs intérêts avant ceux du droit du public à l'information, ils n'auraient pas d'autre choix que de se retirer du conseil.

Le conseil a rendu public, au

cours de cette réunion un petit fascicule où il expose sa position sur "le droit du public à l'information".

M. Gagné a annoncé qu'il serait suivi d'un autre document traitant des droits, des privilèges ainsi que des responsabilités des journalistes et des dirigeants de média d'information.

Nouveaux membres

Les nouveaux membres du conseil ont été présentés hier. Il s'agit de M. André Leclerc de la FTQ (public), de Mme Mariane Favreau et M. Roland Gaudet (journalistes), de M. Bernard Benoit de Radio-Québec, M. Ian MacDonald de The Gazette, M. Marcel Simard, de l'hebdomadaire Le Lac-Saint-Jean et M. Lorenzo Godin de Radio-Canada (représentants des entreprises de presse).

Le conseil a reçu, en 1980-1981, 22% plus de plaintes

par Ghislaine RHEAULT

C'est un petit guide d'éthique journalistique que constitue l'énoncé des 83 plaintes reçues par le conseil en 1980-1981 et les décisions rendues dans le rapport annuel du Conseil de presse.

Comme l'a précisé M. Jean Bailargeon, secrétaire du conseil, on a connu cette année une augmentation de 22 pour 100 du nombre de plaintes.

Ces plaintes portent sur le manque de rigueur professionnelle (31 pour 100), la partialité et l'inexactitude de l'information (22 pour 100), la discrimination (11 pour 100), l'utilisation de méthodes incorrectes (10 pour 100), l'abus de la discrétion éditoriale (6 pour 100), l'information incomplète (5 pour 100), les atteintes à la vie privée, la subordination de l'information à la publicité et la censure (4 pour 100).

Toutefois, toutes ces plaintes ne

donnent pas lieu, loin de là, à un blâme sans équivoque. Environ le quart entraîne un blâme formel, alors que la majorité constitue des avis plus nuancés. Dix des plaintes ont de plus fait l'objet d'un désistement en cours de route.

La presse écrite quotidienne vient en tête de liste parmi les cibles des plaignants (67 pour 100) contre 28 pour 100 pour la presse hebdomadaire. Les plaintes contre la télévision représentent un pourcentage de 54 pour 100 et contre la radio 46 pour 100.

Les entreprises font l'objet de davantage de plaintes (60 pour 100) que les journalistes (39 pour 100), mais les plaintes sont parfois dirigées à la fois contre le journaliste et l'entreprise.

Quatre-vingt-quatre pour cent des plaintes sont portées par le public, 9,6 pour 100 par les journalistes et 6 pour 100 par des entreprises contre des concurrents.

Parmi les quotidiens, c'est le journal La Presse qui a reçu cette année le plus grand nombre de plaintes (14), suivi de The Gazette (10), du Devoir (5), du SOLEIL (4), du Journal de Québec (3) et du Quotidien (2).

Depuis l'existence du comité des cas, (de 1973 à 1981), c'est le journal La Presse qui a reçu le plus de plaintes comme entreprise de presse (soit 19) et les journalistes du SOLEIL qui totalisent le plus grand nombre de plaintes (soit 20).



Le président Gagné a annoncé que le nombre de sièges occupés par le public passerait à 12.

La Crémèrie Saint-Fidèle mérite un premier prix pour son gruyère

par Denis GAUTHIER
(collaboration spéciale)

SAINT-FIDÈLE — Une entreprise charlevoisienne, la Crémèrie Saint-Fidèle, a mérité le premier prix pour la fabrication de fromage de type gruyère lors d'une exposition nationale qui s'est déroulée dernièrement à Toronto.

Ce prix vient couronner quatre années d'efforts pour tenter d'en arriver à produire un fromage gruyère de qualité. En effet, c'est en 1976 que les frères Lucien et Clément Tremblay, propriétaires de l'entreprise, acceptaient une proposition du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et se lançaient dans la production de ce fromage fin.

Pour le gouvernement, il était alors question d'inciter des entreprises québécoises à se lancer dans la production de fromages fins qui étaient à cette époque, pour la grande majorité, des fromages importés. Le ministère offrait une aide financière mais aussi les services de spécialistes de l'université du Québec pour mettre au point les procédés de fabrication.

"C'est très compliqué que ça en a l'air, c'est artisanal, raconte Clément Tremblay à propos du gruyère, pour en arriver à faire un bon fromage, il faut que tu fasses attention à une foule de petits détails. Ceux qui les connaissent, se gardent bien de les faire savoir. Ça te coûte cher pour apprendre mais quand tu gagnes un prix, ça te fait un petit velours."

C'est presque un peu malgré eux

que les frères Tremblay ont vu leur fromage présenté à l'exposition de Toronto. En effet, c'est devant l'insistance d'un inspecteur du ministère fédéral de l'Agriculture qu'ils ont finalement expédié une meule de gruyère à Toronto. Ils ont appris la nouvelle par téléphone, quelques jours plus tard.

Du beurre au fromage

Jusqu'à ce qu'ils se portent acquéreurs de la fabrique Savard, de Baie-Sainte-Catherine, en 1963, les frères Tremblay se consacraient à la fabrication du beurre. C'est à ce moment-là qu'on s'est lancé dans la préparation du fromage Cheddar.

Le marché de la Crémèrie Saint-Fidèle est concentré sur les deux rives du fleuve et à Québec. Les produits sont vendus dans les marchés d'alimentation Provigo et Steinberg. L'entreprise compte 22 employés à plein temps.

La fabrication du fromage gruyère a permis à la Crémèrie de toucher d'autres marchés. Ainsi, ce fromage fin n'est presque pas consommé à Québec. On l'écoule plutôt sur les marchés de Montréal, Toronto et même un peu dans l'ouest du pays.

Devant les surplus de fromage Cheddar au Canada, le gruyère représente maintenant un débouché des plus intéressants pour l'entreprise. Ainsi, depuis plusieurs semaines, on produit presque exclusivement du gruyère et du fromage Cheddar pour le marché régional seulement. La production de gruyère pour cette année pourrait atteindre 40.000 livres.

Cette expérience dans la pro-

duction de fromage fin a été concluante pour la Crémèrie Saint-Fidèle. Les propriétaires ont en main un permis pour la production de fromage Gouda, mais ils ne savent pas s'ils vont donner suite à ce projet. C'est qu'il implique de forts déboursés. "Ça

va dépendre de l'évolution du marché et de l'aide du gouvernement qu'on est susceptible de recevoir, de dire Lucien Tremblay, on ne rejette pas l'idée, mais à venir jusqu'ici on a pas encore décidé d'embarquer dans le projet."

JUX PETITS DELICES SPA
VOUS PRESENTE
POUR VOS RECEPTIONS MONDAINES, FAMILIALES, SPORTIVES, SOCIALES ET DE FIN D'ANNEE... A L'ENDROIT DE VOTRE CHOIX.

buffet campagnard

Un buffet de distinction pour les plus fins gourmets

mail Cap Rouge Int. Rés. Tel: 659-3925

COMPAGNIE D'ISOLATION A VENDRE
Rentabilité assurée
Québec métropolitain.
Ecrire à:
Dépt 4956 — Le Soleil
390, St-Vallier est
Québec, Qué.
G1K 7J6

VEZ CUEILLIR VOS POMMES VOUS-MEME
Rendez-vous à l'île d'Orléans chez:
Laval Gagnon
3456, Royale
Ste-Famille, I.O.
Tournez à gauche 8 miles du pont
829-2495

EXPOSITION ET VENTE

**TAPIS PERSANS
TAPIS ORIENTAUX**
VENTE DE LIQUIDATION
semi-annuelle

Tapis, carpettes et laizes authentiques fabriqués à la main, en provenance d'Iran, Pakistan, Turquie, Russie, Afghanistan, Chine et Cachemire.

Nous liquidons une partie de notre inventaire à très bas prix. C'est une occasion unique pour les collectionneurs et pour les amateurs d'embellir leur demeure grâce à ces pièces de collection. Nous vous invitons à venir voir notre magnifique choix de tapis de toutes les couleurs et de toutes les dimensions, pour tous les budgets, de \$15 à \$1.400.

UNE JOURNÉE SEULEMENT
Le 19 septembre 1981 de 10h à 17h
SALLE LA BANQUE CHÂTEAU FRONTENAC
GALERIE DE LA CARPETTE
ORIENTALE INC.
5218, Queen Mary, Montréal
(514) 482-8604



Le premier ministre Trudeau a échangé quelques plaisanteries avec les journalistes avant le début d'un dîner, sous le regard amusé de Mme Betty Ford, M. Reagan et M. Valéry Giscard d'Estaing.

Trudeau et Reagan veulent éviter une confrontation

(D'après UPI, AFP, PC et UPC) — Tandis que le premier ministre Trudeau et le président Ronald Reagan se disaient d'avis, hier, qu'une "continue confrontation" entre les deux pays ne résulterait qu'en des pertes pour les deux parties, un important congrès américain a de son côté préconisé de recourir à des sanctions contre le Canada car "il gêne les opérations des entreprises américaines".

L'avertissement en question a été servi par le démocrate John Dingell dont le comité a approuvé hier à l'unanimité et en une vingtaine de minutes une loi qui imposera des normes financières plus strictes aux Canadiens qui se lancent dans l'achat massif d'actions de sociétés américaines.

Le projet de loi a été envoyé ensuite à la Chambre des représentants et il a été précisé que d'autres mesures de représailles pourraient suivre si le Congrès donne son approbation.

A Grand Rapids au Michigan, pendant ce temps, le président Reagan rencontrait les dirigeants du Canada et du Mexique, à l'occasion de l'inauguration de la bibliothèque Gerald-Ford.

"Les deux chefs d'Etat se sont entendus sur le fait que si l'un d'eux s'engageait dans une attitude de confrontation, les deux pays seraient perdants", a déclaré un porte-parole canadien à l'issue d'une rencontre d'une heure entre MM. Reagan et Trudeau.

Parmi les problèmes auxquels font face les deux pays, on retrouve l'inquiétude canadienne devant les intentions américaines de relâcher les lois environnementales et l'inquiétude américaine devant la politique énergétique du Canada.

Le président Reagan a rencontré séparément M. Trudeau, M. Lopez Portillo, ainsi que l'ancien président français Valéry Giscard d'Estaing.

MM. Trudeau et Reagan ont causé durant 45 minutes et pris note des questions qui compliquent les relations entre les deux pays. Mais ils n'ont pas mis au point de stratégie pour les régler, ont déclaré des fonctionnaires canadiens.

Selon eux, M. Reagan a dit à M. Trudeau qu'il espérait contenir les demandes de représailles, à l'intérieur du Congrès, consécutives aux recommandations du comité du congressman Dingell.

Plus tôt, comme les deux hommes politiques allaient se réunir, un journaliste a demandé à M. Trudeau s'ils discuteraient de questions sérieuses. "Avons-nous l'air sérieux?", a-t-il lancé.

Quand un autre a voulu savoir s'il serait question de la pollution par delà les frontières, M. Trudeau lui a demandé s'il était américain. Sur sa réponse affirmative, le premier ministre a dit: "Je suis heureux que l'on s'en soucie par ici."

Lalonde vient parler du gazoduc aujourd'hui

(D'après UPC et PC) — Le ministre fédéral de l'Énergie, M. Marc Lalonde, doit rencontrer aujourd'hui, des dirigeants locaux du Bas-du-Fleuve pour discuter avec eux du tracé du gazoduc qui doit alimenter l'Est du Québec et les Maritimes.

M. Lalonde a déclaré lors d'une conférence de presse, hier, qu'il compte éventuellement s'entendre avec eux même si selon lui, "il n'est même pas sûr qu'il y aura un port méthanier à Gros-Cacouna ou à Canso".

Et s'il doit y avoir un jour un port méthanier à Gros-Cacouna, a-t-il ajouté, il s'agira à ce moment-là de bâtir une canalisation assez grosse. Selon M. Lalonde, le dossier du port a devant lui "encore au moins un an d'audiences de l'ONE" avant qu'une décision soit prise.

"Il ne peut pas passer partout à la fois. Il ne passe pas au Lac-Saint-Jean ni en Abitibi non plus", a renchéri M. Lalonde.

Si on regarde le réseau de gaz naturel ailleurs au pays, a expliqué M. Lalonde, "on voit que ça ressemble à un arbre, avec beaucoup de branches". Les différentes régions excentriques du Québec, a-t-il dit, pourront donc être reliées au réseau.

Le ministre a enfin affirmé que la question du gazoduc au Québec "n'est pas encore venue au cabinet".

Plaintes des compagnies

Au sujet des plaintes des compagnies pétrolières concernant le programme énergétique national et le récent accord Ottawa-Alberta, M. Lalonde s'est dit peu surpris.

"Il n'est pas étonnant que l'industrie se plaigne... C'était quand la dernière fois où on a entendu les compagnies pétrolières dire qu'elles avaient assez d'argent?" a-t-il dit.

Il a soutenu que le fardeau de la preuve reposait sur les compagnies s'il s'agit de démontrer que l'accord fédéral-albertain ne leur permet pas d'accumuler des revenus suffisants.

De son côté, l'Association canadienne des sociétés pétrolières indépendantes a décidé de relever la mise en doute de sa crédibilité par le ministre de l'Énergie.

Dans un communiqué, le directeur général de l'association, M. John Porter, estime étonnante et extraordinaire la déclaration faite par un homme dans la position de M.

Lalonde. "J'affirme que nous représentons bien plus de 200 entreprises pétrolières indépendantes qui approuvent à la vaste majorité les positions que nous avons adoptées sur le programme énergétique national depuis son adoption", déclare M. Porter.

"Plutôt que de s'en prendre à l'association et à ses membres, le ministre aurait pu chercher à nous rencontrer pour étudier objectivement nos préoccupations", conclut-il.

Réaction albertaine

Autre son de cloche, pendant ce temps en Alberta, au sujet des plaintes des sociétés pétrolières.

Ainsi selon le ministre albertain de l'Énergie, M. Merv Leitch, il se pourrait que l'accord sur les prix pétroliers soit modifié s'il était démontré que les ouvrages qui permettront d'exploiter les sables bitumineux sont non rentables.

Il a cependant ajouté qu'il devrait rencontrer les dirigeants de l'Impériale et du consortium Alsands afin de connaître leur évaluation des dispositions de l'accord.

M. Leitch est d'avis que l'accord offre suffisamment aux sociétés pétrolières. Il a ajouté qu'on pouvait analyser différemment les chiffres puisqu'il ne s'agit que d'estimés.



Manifestation contre Via
Des citoyens ont manifesté hier dans environ 20 localités à travers le Canada contre la décision du gouvernement d'abolir cet automate le service de Via Rail sur 15 trajets. Aucune de ces manifestations n'a cependant eu lieu au Québec.



Lieutenant-gouverneur
Une conseillère municipale de Winnipeg, Mme Pearl McGonigal, âgée de 51 ans, est devenue, hier, la seconde femme au Canada à être nommée lieutenant-gouverneur du Manitoba. Membre du Parti libéral depuis plusieurs années, elle était en politique municipale depuis 12 ans.

La Défense ne choisira pas avant un an son véhicule tout-terrains

OTTAWA (PC) — Ce n'est probablement pas avant l'automne 1982 que le ministère de la Défense nationale choisira le modèle de véhicule tout-terrains qu'il désire acquérir pour le renouvellement de sa flotte de jeeps.

C'est ce qu'a indiqué hier un porte-parole du ministère, soulignant qu'actuellement ce projet d'achat pour l'armée canadienne n'était encore qu'à un stade préliminaire.

"On se renseigne actuellement sur les coûts des différents modèles, mais ce n'est probablement pas avant l'automne 1982 que l'on commencera au ministère à sérieusement jeter un coup d'oeil là-dessus", devait-il ajouter.

Le ministère envisage d'acquérir pour l'armée canadienne quelque 2.500 jeeps pour renouveler son actuelle flotte de véhicules tout-terrains.

Trois modèles de véhicules à quatre roues motrices ont jusqu'ici retenu l'attention du ministère: la Land Rover, fabriquée par la firme britannique British Leyland, la Iltis du constructeur ouest-allemand Volkswagen, et une version améliorée de la M-151 qui pourrait être produite conjointement par Bombardier et American Motors General.

Mercredi toutefois, le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Pierre de Bané, avait révélé que des négociations avaient présentement cours entre Bombardier et Volkswagen pour la fabrication de véhicules tout-terrains, et qu'un accord pourrait être signé sous peu.

Il semble toutefois qu'une commande éven-

tuelle de l'armée canadienne pourrait constituer un argument de poids, susceptible de hâter la ratification d'un tel accord entre les deux constructeurs.

Du côté de Bombardier toutefois, on s'est refusé à infirmer ou confirmer les affirmations du ministre quant aux négociations actuelles.

le patio
MEUBLES D'EXTÉRIEUR INC.

Vente fin de saison
20 à 50%
de rabais
sur tous les meubles
en magasin.

P.S. Venez nous rencontrer pour votre garage d'hiver.
Nous sommes dépositaires C.B.I.

PLACE LEBOURGNEUF - 627-4053
"LE SPECIALISTE DU MEUBLE DE JARDIN À QUÉBEC"

Tarifs postaux: deux mois pour s'opposer

OTTAWA (PC) — Le public aura deux mois pour s'opposer à la hausse des tarifs postaux que le gouvernement fédéral proposera, a annoncé hier un porte-parole du ministère des Postes.

Ces tarifs ne sont pas encore connus mais à compter du jour où ils seront annoncés on pourra s'en plaindre au gouvernement ou au Parlement.

A la fin de cette période, le cabinet pourra modifier la décision.

C'est la première fois que l'on a recours à cette procédure mais elle est prévue dans la loi qui fait passer les Postes d'un ministère à une société d'Etat — loi qui d'ailleurs n'a pas encore été sanctionnée.

CORRECTION

Il s'est glissé une erreur dans notre annonce parue le mercredi 16 septembre, en page D-1 de ce journal. Vous auriez dû lire:

20%
SUR TOUS
LES VÊTEMENTS
DE TENNIS
EN MAGASIN

massicotte sports

• Ste-Foy • Place Laurier (mail nord et mail est)
• Centre-Ville • Place Fleur de Lys
• Place Cartier

Plan de Recette à domicile pour perdre la graisse disgracieuse

Il est facile de perdre rapidement, chez soi, des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile — et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez quatre onces de Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe deux fois par jour et suivez le plan Naran. Si votre premier achat ne vous montre pas le moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à retrouver la sveltesse de votre ligne,

si les livres et les poudres réduisibles de graisse superflue ne semblent pas disparaître comme par magie — du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez la méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme la cellulite disparaît vite — combien vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

SUPER SPECIAL

CAUSEUSE CONTINENTALE

tissu tweed
quantité: 30

\$239

Notre magasin est fermé le samedi durant la saison estivale.

phil

563, rue Trans-Canada
Lévis — G6V 1H5 — 833-8930

"Votre confort
ça nous touche"

